Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR)

Groupe CAMCA au 31 décembre 2022

Personne à contacter pour d'éventuels compléments d'information :

Nom : Muriel Naud-Belouard Fonction : Secrétaire Général Responsable Risques et Contröles

E-mail: muriel.naud-belouard@ca-camca.fr

CAMCA est une entité soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Sommaire

1.	SYNTHESE	4
Τ.	T. ACTIVITE ET RESULTATS	1
1.2		_
T.2	_	
1.4		
T.5		
Z .	ACTIVITE ET RESULTATS	7
2.	T. PERIMETRE	7
2.2		
2.3	3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES	8
2.4	4. Operations et transactions au sein du Groupe	9
2.5		
2.6		
2.7	<u> </u>	
2.8	8. Autres informations	T3
3.	SYSTEME DE GOUVERNANCE	14
	T. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	_
3.		
3.2		
3.3 3.4	_	
3.5		
3.6		
3.7	<u> </u>	
3.8		
3.9		
	10. EVALUATION ET AUTRES INFORMATIONS	
4.	PROFIL DE RISQUE	28
4.	I. Introduction	28
4.2		
4.3	3. RISQUES DE MARCHE.	29
4.4	4. RISQUES DE CONTREPARTIE	30
4.5		30
4.6		
4.7	<u> </u>	
4.8	8. AUTRES INFORMATIONS	31
5.	VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITE II.	32
_	I. INTRODUCTION	
5.		
5.2		33 34
5.4		
5.5		
5.6		
6.	GESTION DES FONDS PROPRES.	40
6.	T. FONDS PROPRES	40

Groupe CAMCA

6.2.	SCR ET MCR	.4
6.3.	Autres Informations	.43
7. AN	NEXES	44

T. SYNTHESE

En application de la Directive Solvabilité 2 et plus spécifiquement dans le cadre du Pilier 3 relatit à la diffusion d'information au public, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de CAMCA rend compte de l'exercice écoulé sur l'année 2022.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) du Groupe CAMCA consiste a apporter une vision d'ensemble des activités d'assurance de l'entité en environnement Solvabilité 2. Ce rapport permet de présenter et d'apporter des explications sur l'activité et la performance de l'entité, de démontrer le caractère approprié de son système de gouvernance, d'apprécier les écarts de valorisation de son bilan entre les normes locales et les normes Solvabilité 2 et d'évaluer sa solvabilité. Ce rapport a été présenté pour validation au Conseil d'Administration du 3 mai 2023.

1.1. Activité et résultats

Le Groupe CAMCA est une compagnie d'assurance au service du groupe Crédit Agricole et de ses clients, et est active dans quatre domaines d'expertise : les risques opérationnels Groupe, les garanties financières, le parabancaire et les assurances Immobilier et Construction.

Son chittre d'attaires s'établit à 722 M€ en 2022, en progression de 46M€ (soit +7%) par rapport à 2021, principalement due à l'activité de Caution Habitat de CAMCA Assurance.

1.2. Système de gouvernance

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la compagnie, veille à leur mise en œuvre et assume la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil d'Administration est en lien avec les dirigeants effectifs du Groupe CAMCA et les responsables des quatre Fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectits stratégiques du Groupe CAMCA et garantit une maitrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

Le Conseil d'Administration de CAMCA est composé des membres suivants au 31/12/2022 :

- Monsieur Luc JEANNEAU, Président de la CRCAM Atlantique Vendée et Président de CAMCA,
- Monsieur Jean-Yves REMILLET, Président de la CRCAM Champagne Bourgogne et Vice-Président de CAMCA.
- Monsieur Frédéric BARAUT, Directeur Général de la CRCAM Centre Ouest,
- Monsieur Laurent CAZELLES, Directeur Général de la CRCAM Lorraine et Membre du Comité d'Audit et des Risques de CAMCA,
- Monsieur Nicolas DENIS, Directeur Général de la CRCAM Normandie Seine et Membre du Bureau du Conseil d'Administration,
- Monsieur Benoit FAYOL, Président de la CRCAM Charente Périgord,
- Madame Christine GANDON, Présidente de la CRCAM Nord- Est et Présidente du Comité d'Audit et des Risques du Groupe CAMCA,
- Monsieur Gerald GREGOIRE, Directeur General de la CRCAM Alsace Vosges,
- Madame Christine GRILLET, Présidente de la CRCAM de Franche-Comté,

- Monsieur Benoît LEDUC, Directeur General de la CRCAM de Guadeloupe et Membre du Comité d'Audit et des Risques de CAMCA
- Monsieur Guilhem NOUVEL-ALAUX, Responsable de la Direction des Relations avec les Caisses Régionales au sein de Crédit Agricole SA,
- Monsieur Laurent ALLOPPE-CABARI, représentant les salariés de CAMCA,
- Monsieur Jean-François DUPOUY, Directeur General Adjoint de la FNCA, invite permanent.

Le Comité de Direction du Groupe CAMCA est composé comme suit au 31/12/2022:

- Monsieur Thierry CORNILLE, Directeur General et Dirigeant ettectif,
- Monsieur Olivier MOUTTE, Directeur Général Adjoint et Second Dirigeant effectif,
- Monsieur Valéry CAUSSARIEU, Responsable du Département Solvabilité et Actuariat Groupe, Responsable de la Fonction clé Actuariat
- Monsieur Eric COSTA, Directeur de CAMCA Courtage,
- Monsieur Olivier DENEL, Directeur des Systemes d'Information
- Madame Nathalie HUBERT, Directrice des Assurances de Biens et de Responsabilités,
- Monsieur Emeric JURANICS, Directeur Financier,
- Madame Muriel NAUD-BELOUARD, Secrétaire Générale, Responsable de la Fonction Gestion des Risques et de la Fonction Vérification de la Conformité
- Monsieur Alain SIEGRIST, Administrateur délégué (Dirigeant Agréé) de CAMCA Assurance et de CAMCA Réassurance.

T.3. Profil de risques

Les principaux risques du Groupe CAMCA sont les risques de souscription (risques techniques sur la garantie Globale de Banque et Responsabilités Civiles Professionnelles Courtage et Caution Habitat) et le risque financier (risque de taux et risque souverain). Compte tenu de son profil de risques, la formule standard est adaptée au calcul du besoin en capital. Les risques qui ne peuvent pas être appréhendés en application de la formule standard (notamment le risque de spread sur les souverains, le risque de réputation et celui de liquidité) font l'objet d'un suivi dans le dispositif de maîtrise des risques permettant, le cas échéant, d'alerter la gouvernance.

1.4. Valorisation du bilan prudentiel

Le bilan prudentiel de CAMCA est arrêté au 31 décembre 2022.

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel est celui d'une évaluation économique des actifs et passifs.

1.5. Gestion des tonds propres

Au 31 décembre 2022, les tonds propres éligibles s'élèvent à 911 millions d'euros (M€) et le besoin en capital (SCR) à 443 millions d'euros. A fin 2022, le ratio de solvabilité de CAMCA est de 206%. A compter de 2020, le mécanisme d'atténuation des risques de la provision pour commission variable relative à la Caution habitat a été intégré dans le calcul du SCR.

Le Groupe CAMCA a pris en compte dans son calcul ORSA l'impact des exigences specifiques a l'activité Caution Habitat à compter du 1er janvier 2018. La combinaison des scenarii extrêmes macroéconomique et technique y compris l'exigence spécifique de l'ACPR relative à la Caution Habitat aurait un impact significatif sur la couverture de l'exigence globale qui ne descendrait cependant pas en dessous de l'exigence totale.

2. ACTIVITE ET RESULTATS

2.1. Périmètre

CAMCA est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables, dont le siège social se situe au 53 rue la Boétie à Paris et administrée par un Conseil d'Administration, L'Autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CAMCA est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), sis 4 Place de Budapest 75436 Paris.

CAMCA Mutuelle, détenue par des sociétaires, au service des Caisses Régionales et des entités du Groupe Crédit Agricole, dispose d'un ensemble de filiales situées en France et au Luxembourg. L'ensemble de ces structures est appelé « Groupe CAMCA » dans le présent document.

Les entités reportent à leurs Conseils d'Administration respectits.



Légende

CRCA : Caisses Regionales de Credit Agricole

SACAM: Societe Cooperative Auxiliaire au Creait Agricole Mutuel

Le Groupe CAMCA fait partie du périmétre de consolidation du Groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole S.A. 12 place des Etats Unis 92127 Montrouge Cedex).

La compagnie produit des comptes en normes trançaises (les modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, sont ceux définis dans le Code des assurances et à défaut ceux spécifiés dans le plan comptable général) et, pour les besoins du Groupe Crédit Agricole, des comptes selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards).

Par ailleurs, les commissaires aux comptes de CAMCA sont :

- MAZARS sis 61 rue Henri Regnault à Paris La Détense,
- Fidorg Audit sis 62 rue de la Chaussée d'Antin à Paris.

2.2. Présentation Générale et Activité

CAMCA est créée en 1946, à l'initiative des Caisses Régionales du Crédit Agricole, dans l'objectit de se prémunir contre le vol et les autres risques opérationnels. Depuis, CAMCA a progressivement étendu son champ d'intervention à l'ensemble des risques opérationnels (incendie, accidents et risques divers) auxquels sont confrontés ses sociétaires, et au parabancaire.

Aujourd'hui, CAMCA est un groupe d'assurance au service du Groupe Crédit Agricole et de ses clients, actif dans les domaines d'expertise suivants.

CAMCA assure les risques opérationnels propres aux Caisses Régionales et aux tiliales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et/ou les moyens de paiement des clients des Caisses Régionales, de LCL, de BforBank et de Crédit Agricole Consumer Finance.

Deux autres entités d'assurance et de réassurance de droit Luxembourgeois viennent par ailleurs enrichir les offres de services délivrées aux diverses entités du Groupe Crédit Agricole :

- CAMCA Assurance S.A.: créée en 1997, la filiale permet d'assurer la clientèle du Groupe Crédit Agricole qui ne peut prendre le statut de sociétaire de la Mutuelle. La vocation première de l'entité est de traiter en Libre Prestation de Service (LPS) le cautionnement des prêts à l'habitat délivrés par le réseau. Avec cette offre particulière, CAMCA Assurance propose une alternative à l'hypothèque.
- CAMCA Réassurance S.A.: filiale créée en 1992, la compagnie de réassurance constitue un outil de gestion des risques à long terme au service de CAMCA Mutuelle et de CAMCA Assurance.

CAMCA Courtage, filiale créée en 2000, complète le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour certaines filiales du Groupe Crédit Agricole que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier. Ainsi, elle apporte son expertise pour les assurances adossées par exemple aux activités Leasing, Énergies Renouvelables ou Immobilières exercées par le Groupe ; elle intervient également pour le compte de grands opérateurs dans le domaine des jeux et paris disposant de réseaux de distribution très denses maillant l'ensemble du territoire national.

Aucune opération importante ou tout autre événement qui auraient pu avoir un impact important sur la société ne sont survenus en 2022.

Le Groupe CAMCA a continué la structuration de son développement en étottant ses compétences humaines. La structure compte ainsi un effectif moyen sur 2022 de 173 collaborateurs.

2.3. Faits marquants de l'exercice et perspectives

CAMCA Mutuelle a poursuivi sur l'exercice 2022 le développement de ses activités (cotisations en progression de 5,7%), sur l'ensemble des activités du parabancaire, des assurances liées au cartes et des risques opérationnels. De son coté, CAMCA Assurance a connu une forte croissance de son activité de Caution Habitat (382 M€ contre 360 M€ en 2021) avec une année 2022 en deux phases : un premier semestre exceptionnellement dynamique bénéficiant de taux encore très bas dans la continuité de 2021,

suivi d'un second semestre en baisse compte-tenu de la remontee des taux Au global, le Groupe CAMCA a vu son chiffre d'affaires consolidé progresser de 676 M€ à 722 M€ (+7%) du fait principalement de l'évolution de l'activité de caution Habitat.

Le resultat net part du groupe s'établit à 17 M€, en baisse de 21 M€ par rapport à 2021 (38 M€), avec un résultat technique net de réassurance en diminution de 34 M€ par rapport à 2021, avec un exercice caractérisé par une hausse globale de la sinistralité sur toutes les autres branches sauf les Risques opérationnels (ratio S/P net passant de 25 % à 29 %). CAMCA Mutuelle exerce ses activités de souscription en France Métropolitaine et dans les DROM uniquement. CAMCA Assurance exerce ses activités de souscription en France Métropolitaine, dans les DROM, en Espagne, en Belgique et au Luxembourg.

Composition du résultat net (en K€)	Reel 2021	кееі 2022	URSA 2021 URSA 2022	Rapport ORSA 2022 ORSA 2022
Performance associée aux portefeuilles de contrats (résultat technique)	65 981	31 877	54 846	44 384
Frais généraux associés aux portefeuilles de contrats	-36 472	-33 500	-32 023	-33 101
Performance associée aux activités de placements	86 368	38 891	33 549	32 235
Frais généraux associés aux activités de placements	-2 145	-1 936	-2 000	-2 000
Performance associee a d'autres activités Frais generaux associes aux autres activités ye participation	-22 421	17 414	6 539	7 213
	-7 074	-8 502	-7 692	-8 944
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisititon	-1 767	-1 /35	-1 768	-1 /68
Intérêts minoritaires	-22 232	-1/ 440	-5 168	-4 3/2
Impôt sur les sociétés	-22 565	-8 317	-13 146	-9 366
Resultat net	37 667	16 752	33 136	24 280

2.4. Opérations et transactions au sein du Groupe

Les principales opérations internes au Groupe CAMCA sont des opérations de cession en réassurance entre, d'une part CAMCA Mutuelle et CAMCA Réassurance (primes cédées de 31 M€) et, d'autre part, entre CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance (primes cédées de 48 M€). Ces opérations sont éliminées au niveau des états financiers consolidés du Groupe CAMCA.

2.5. Performance associée aux portefeuilles de contrats

Le résultat des opérations d'assurance (résultat technique, hors frais généraux et produits financiers) de CAMCA s'établit à près de 32 M€ contre 66 M€ en 2021 et 44 M€ budgété (selon rapport ORSA 2022).

			Rapport	Rapport
			ORSA 2021	ORSA 2022
Résultat technique (en K€)	Réel	Réel	ORSA	ORSA
Resultat technique (en Re)	2021	2022	2022	2022
Primes acquises	676 306	721 816	686 362	/0/ 3/3
Charge des sinistres	-167 864	-208 643	-268 462	-256 824
Commissions	-391 075	-416 142	-326 346	-354 326
Soide des cessions en reassurance	-20 807	-26 143	-21 /58	-24 202
Variation des autres provisions techniques	-30 579	-39 011	-14 950	-27 637
Resultat technique	65 981	31 877	54 846	44 384

Le chiffre d'affaires (primes acquises) s'établit à 722 M€, en progression de 46 M€ (soit +7%) par rapport à 2021 et de 14 M€ (soit +2%) par rapport au budget. Il se décompose par ligne d'activité comme suit :

Primes acquises (K€)	Protection du revenu	Auto- mobile	Incendie et dommages aux biens	Respon- sabilité civile	Credit et caution- p nement	Pertes pécuniaires diverses	Total
2021	39 303	6 966	<mark>187 719</mark>	17 430	367 972	56 916	676 306
2022	40 594	8 3/0	198 228	19 393	391 695	63 535	721 816
ORSA 2022 revise	41 304	7 510	202 318	13 257	382 059	60 925	707 373
Var 2022/ 2021	<mark>1 29</mark> 1	1 404	<u>10 509</u>	7 963	23 /23	6 619	45 510

- La progression globale du chittre d'attaires résulte essentiellement de l'activité Caution Habitat exercée par CAMCA Assurance (+24 M€ soit +6% avec une activité d'octroi de prêts à l'habitat par les Caisses régionales « record », couplée à la progression du taux d'adossement de la Caution, passé de 48% en 2021 à 53% en 2022 ; le taux de prime de la Caution, quant à lui, demeure stable à 1,1% du montant des prêts assurés ; l'encours de prêts cautionnés évolue de 151 milliards € à 167 milliards €.
- Les produits parabancaires (assurance des comptes et moyens de paiement) sont classés en « Incendie et dommages aux biens » pour les produits de type « SécuriCOMPTE » (perte et vol des moyens de paiement), en « Protection du revenu » pour les produits de type « SécuriDECOUVERT » (capital en cas de décès accidentel) et en « Pertes pécuniaires diverses » pour les produits de type « SécuriWEB » (garantie des achats en ligne),
- Les assurances de cartes (pertes de bagages, annulation de voyage, accidents de ski, etc.) sont classées principalement en « Pertes pécuniaires diverses »,
- Les assurances des risques opérationnels des Caisses Régionales sont classées dans les lignes d'activité suivantes : « Automobile, Incendie et dommages aux biens, Responsabilité civile, Crédit et cautionnement ». Le produit Globale de banque est réparti entre « Incendie et dommages aux biens » (vol, attaques des distributeurs, etc.) et « Pertes pécuniaires diverses » (détournement, escroquerie, etc.),

- Outre l'activite Caution Habitat, la progression du chittre d'attaires entre 2021 et 2022 provient de la poursuite du développement de l'ensemble des activités notamment des risques opérationnels du parabancaire et des assurances liées aux cartes.
- L'activité est globalement supérieure au budget sur la quasi-totalité des activités notamment la caution habitat et les risques opérationnels.

La charge de sinistres s'établit à environ 209 M€ contre 168 M€ en 2021, avec une sinistralité globale orientée à la hausse (24%) de manière différenciée selon les branches d'activité. Le ratio S/P s'établit à 29% contre 25% en 2021. La charge de sinistres s'établit comme suit :

Charge des sinistres (K€)	Protection du revenu	Auto- mobile	Incendie et dommages aux biens	Respon- sabilité civile	Credit et caution- p nement	Pertes écuniaires diverses	Total
2021	-2 668	3 971	25 583	23 089	109 775	8 114	167 864
2022	3 011	6 661	48 064	9 104	122 768	18 632	208 239
ORSA 2022 rewse	2 505	5 135	49 934	8 197	167 549	23 503	256 823
var 2022/ 2021	5 679	2 690	<u>22 481</u>	-13 9 85	12 993	<u> 10 518</u>	40 375

- La hausse de la charge de sinistres brute de la branche Caution Habitat résulte de la constitution de provisions pour sinistres non encore manifestés sur les prêts de la génération 2022 et le rythme moins soutenu de dégagement de boni sur les générations anciennes par rapport à 2021;
- La charge des branches cartes et parabancaire connaît une hausse en 2022 s'expliquant, d'une part, par une survenance 2022 en hausse significative (par rapport à une année 2021 marquée par la crise sanitaire Covid-19 et une faible fréquence de sinistres « voyages » liée au confinement et aux restrictions des déplacements et des voyages) avec une augmentation du nombre de dossiers ouverts de 37%, et d'autre part, par de moindres dégagements de boni sur le parabancaire ;
- L'accumulation d'événements climatiques exceptionnels (notamment grêle) survenus en mai et juin 2022 a donné lieu à un provisionnement de 5,4 M€ sur les acceptations en réassurance;
- Les Risques opérationnels connaissent une sinistralité plus favorable qu'en 2021.

Le total des commissions et des participations bénéticiaires atteint 416 M€ pour 2022. Les commissions et participations bénéficiaires versées aux Caisses Régionales au titre des produits parabancaires s'élèvent à 161 M€, en hausse de 4 M€ par rapport à 2021 corrélativement à la hausse de cotisations enregistrée en 2021. Les commissions versées aux Caisses Régionales au titre de la Caution Habitat s'élèvent à 102 M€, en hausse de 6 M€ par rapport à 2021 du fait de la progression de cette activité. Les autres commissions concernent essentiellement les assurances des cartes et des biens financés en crédit-bail.

Le résultat des cessions en réassurance s'établit à 26 M€ en faveur des réassureurs contre 21 M€ en 2021, une variation liée à la hausse de l'activité du Groupe CAMCA et à l'absence de cessions de sinistres significatives en 2022.

Au final, les variations du resultat technique net de cessions en reassurance par ligne d'activite entre 2021 et 2022 sont les suivantes :

Resultat technique (K€)	Protection du revenu	Auto- mobile	Incendie et dommages aux biens	Respon- sabilité civile	credit et caution- p nement	Pertes écuniaires diverses	Iotal
2021	4 806	-1 392	16 369	557	19 890	25 /51	65 981
2022	3 952	678	3 073	3 557	2 233	18 384	31 877
ORSA 2022 révisé	3 909	47	14 490	2 833	11 699	11 406	44 384
Var 2022/ 2021	-854	2 070	-13 296	3 000	-17 657	-/ 36/	-34 104

2.6. Pertormance associée aux activités de placements

Le porteteuille de placements est composé principalement d'obligations. A part les titres de participations (toutes éliminées en consolidation, sauf la participation de 2 M€ dans Crédit Agricole Grands Crus), il n'est détenu qu'un portefeuille non significatif (67 M € en prix de revient). Enfin, le Groupe CAMCA compte un portefeuille immobilier constitué principalement d'un immeuble haussmannien situé dans le quartier central des affaires parisien, de l'ancien siège des entités luxembourgeoises et de parts dans des SCI et SCPI. Il n'est effectué aucun investissement dans des titrisations ou des produits dérivés.

Encours des placements (valeur nette comptable, en K€)	Reel 2021	Réel 2022
Titres de participation	2 006	2 006
Obligations d'Etat	1 085 270	1 107 494
Autres obligations	1 473 358	1 600 865
Placements immobiliers	77 531	122 188
OPCVM monetaires	631 145	629 682
OPCVM actions	35 151	66 657
Autres placements		
Total	3 304 461	3 528 892

Le résultat des placements atteint environ 39 M€ (contre 86 M€ en 2021) soit une diminution de 47 M€ sous l'effet de plus-values réalisées en 2021 non récurrentes (54 M€), et une baisse du taux de rendement comptable du portefeuille obligataire à 1,2% contre 1,4% en 2021.

Fin 2022, le stock de moins-values latentes s'élève à 359 M€ contre des plus-values latentes de 226 M€ au 31 décembre 2022 sous l'effet de l'évolution des taux obligataires sur la période (soit une baisse de 585 M€).

Les éléments chittrés relatits à la performance des placements sont détaillés ci-dessous.

			Rapport	Kapport
			ORSA 2021	ORSA 2022
Composition du resultat des placements (en K€)	Réel	Réel	ORSA	ORSA
composition au resultat des placements (en rec	2021	2022	2022	2022
Dividendes	148	150	0	
Revenus obligataires	31 426	34 018	32 949	31 635
Plus et moins-values de cession obligataires	53 733	-232	Ō	0
Revenus des placements immobiliers	1 283	916	600	600
Autres revenus et charges des placements	-222	4 039	0	0
Résultat des placements	86 368	38 891	33 549	32 235

2./. Pertormance associée à d'autres activités

Les trais généraux s'établissent à 38 M€ nets de retacturation. Ils connaissent une baisse de 1,8 M€ sur 2022 du fait de l'arrêt du projet informatique en 2021, ayant entraîné une hausse des charges informatiques sur l'exercice 2021 de 6 M€, en lieu et place d'une activation en immobilisations incorporelles. Retraité de cette variation, le reste des frais généraux a connu une augmentation liée au développement de la structure (hausse des effectifs et de la surface de bureaux). Le ratio frais généraux (hors impôts et taxes) ramené aux cotisations acquises reste néanmoins stable par rapport à 2021 à 6%.

Après un résultat exceptionnel de +8 M€ s'expliquant principalement par des indemnités diverses de 4,3 M€ et des reprises de provisions pour risques et charges pour 3,5 M€, le résultat avant impôts et intérêts minoritaires s'établit à 42 M€ (82 M€ en 2021).

Après déduction de la part des intérêts minoritaires, le résultat net après impôts s'établit à 17 M€ en baisse de 21 M€ par rapport à 2021 (38 M€).

Aucun protit ou perte n'a été comptabilisé directement en tonds propres.

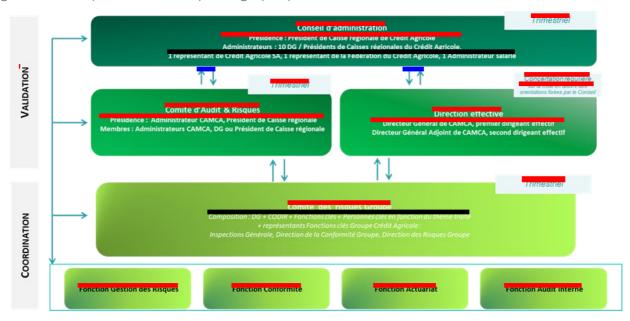
2.8. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

3. SYSTEME DE GOUVERNANCE

3.1. Intormations générales sur le système de gouvernance

La gouvernance peut se résumer par le graphique suivant :



3.1.1.Organisation générale du système de gouvernance

Le Groupe CAMCA a mis en place un système de gouvernance adapté à son activité et à sa structure. Il contribue à la réalisation de ses objectifs stratégiques et garantit une gestion saine et prudente de ses risaues.

La gouvernance du Groupe CAMCA implique plusieurs acteurs:

- Les Administrateurs composant le Conseil d'Administration : ils représentent les sociétaires et actionnaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- La Direction générale : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectits stratégiques validés par le Conseil d'Administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux.

Niveau 3: organes d'administration

Le Conseil d'Administration est chargé de superviser la gestion des risques et les rôles et responsabilités qui en découlent.

Le Conseil d'Administration se compose actuellement de 12 administrateurs occupant des fonctions de Directeur général ou de Président au sein des Caisses Régionales, un administrateur représentant les salariés, et le Directeur des Relations avec les Caisses Régionales de Crédit Agricole SA (CAsa), ainsi qu'un représentant de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) en qualité d'invité permanent.

Le Conseil d'Administration a constitue un bureau compose du President du Conseil d'Administration, du Vice-Président et de 2 Directeurs Généraux de Caisses Régionales dont le rôle est d'orienter les travaux du Conseil d'Administration.

Les fonctions du Président du Conseil d'Administration sont dissociées de celles exercées par le Directeur général non administrateur qui, notamment, représente la société dans ses rapports avec les tiers. Ce principe est appliqué dans toutes les entités.

Le Conseil d'Administration de CAMCA est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques applicables aux activités.

Le Conseil d'Administration se réunit à minima à 4 reprises pour CAMCA. Le bureau de CAMCA se réunit également chaque trimestre. Les règles de fonctionnement des conseils sont décrites dans les statuts.

Niveau 2 : le Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA

Il est institué transversalement pour l'ensemble des entités du Groupe CAMCA et il comprend au moins trois personnes désignées par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA occupent des fonctions de Président ou Directeur général au sein des Caisses Régionales, banques régionales de plein exercice. Par conséquent, ils disposent de toutes les compétences nécessaires en matière comptable, financière et de gestion des risques. Ce Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA se réunit quatre fois par an ou plus en cas de besoin. Le Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA invite les personnes de son choix (en interne ou en externe) pour mener à bien ses travaux.

Le comité rend compte de ses travaux lors du Conseil d'Administration. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le Conseil d'Administration.

Niveau 1: comités métiers et opérationnels

Comité de Direction

Le comité est constitué du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Directeur des Assurances de Biens et Responsabilités (ABR), du Directeur Financier, du Directeur des Systèmes d'information, du Directeur de CAMCA Courtage, de l'Administrateur délégué (Dirigeant Agréé) des entités Luxembourgeoises, du Responsable du Département Solvabilité et Actuariat et du Secrétaire Général, Responsable des Fonctions Gestion des Risques et Vérification de la Conformité.

Il se reunit en moyenne une tois par semaine atin de mettre en œuvre la strategie de la compagnie, suivre les performances et les résultats et ajuster, si nécessaire, les politiques Risques.

Comité des Risques Groupe CAMCA

Le comité est constitué du Directeur général, des Fonctions clès du Groupe CAMCA et des représentants des fonctions de contrôle du Groupe CA (Direction de la Conformité, Inspection Générale et Direction des Risques du Groupe CA). Il peut être élargi à toute personne clé en fonction des thèmes traités. Afin de s'assurer de la correcte coordination et transversalité entre les métiers et entités, les membres du Comité de Direction sont également invités afin de challenger les hypothèses de suivi des risques. Il se réunit trimestriellement.

Comité financier

Le comité est constitué du Directeur Général, du Directeur financier de CAMCA, du Directeur délégué des entités luxembourgeoises, du Secrétaire Général Responsable des Fonctions Gestion des Risques et Vérification de la Conformité, du chargé de relations avec les Caisses Régionales et les entités CAMCA chez Amundi Paris et du gérant (obligataire) chez Amundi Paris (société de gestion du Groupe Crédit Agricole).

Le comite est charge de suivre la pertormance et le comportement du porteteuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir.

Le Comité financier se réunit a minima 3 fois par an et rapporte sur l'application de la strategie arrêtée par le Conseil d'Administration.

3.1.2.Informations générales sur les Fonctions clés

L'attribution des Fonctions clés est ettectuée par le Directeur Général sur la base des exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité détaillées dans la Section 3.3.

Les Fonctions de Gestion des Risques et Vérification de la Conformité sont effectuées par le Secrétaire Général du Groupe CAMCA. La Fonction Actuarielle est assurée par le Responsable du Département Solvabilité et Actuariat du Groupe CAMCA. La Fonction Audit Interne est exercée par le Responsable de l'Audit Interne.

La Fonction Gestion des Risques

Les principes d'organisation et de tonctionnement du dispositif de contrôle des risques de CAMCA ont été établis à partir des normes internes du Groupe Crédit Agricole. Ils ont été adaptés et complétés afin d'y intégrer les risques inhérents au métier de l'assurance et les exigences découlant de la directive Solvabilité 2.

Rôles et responsabilités de la fonction

La Fonction Gestion des Risques du Groupe CAMCA vise à répondre aux enjeux suivants : disposer d'une stratégie des risques en lien avec le cadre d'appétit pour le risque validé par le Conseil d'Administration, mettre en place et animer un système de maîtrise des risques (détection, mesure, dispositif d'alerte, contrôle, déclaration des risques et suivi des plans d'actions), répondre aux besoins de pilotage et de communication, rendre compte à la gouvernance de l'exposition aux risques, de son évolution et des éléments de maîtrise.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

Le Secretaire General incarne la Fonction de Gestion des Risques de CAMCA au sens de l'article n° 44 de la directive Solvabilité 2. Il est rattaché hiérarchiquement au Directeur général.

Il contribue au système de gestion des risques de l'entité pour la qualité de la gouvernance et des processus de gestion et la qualité du contrôle des risques. Il élabore et met en œuvre un système de contrôle interne adapté. Dans le cadre de ses missions, la Fonction de Gestion des Risques de CAMCA s'appuie sur la contribution des autres Fonctions clés, notamment la Fonction Actuarielle sur les risques techniques, et l'analyse de l'ORSA. A cet égard, le Comité des Risques Groupe de CAMCA est l'instance de coordination des quatre Fonctions clés.

La Fonction Actuarielle

Röles et responsabilités de la fonction

Le responsable de la Fonction clé Actuarielle au sens de l'article n° 48 de la directive Solvabilité 2, contribue au système de gestion des risques de l'entité pour la quantification des risques.

- Les principales missions de la Fonction Actuarielle sont :
- Emettre un avis sur le calcul des Provisions Techniques :
 - Coordonner le calcul des provisions techniques ;
 - Vérifier le caractère approprié des méthodes et hypothèses appliquées au portefeuille de CAMCA Mutuelle pour le calcul des provisions techniques;
 - Vérifier la qualité des données disponibles utilisées ;
 - Comparer les Best Estimate aux données tirées de l'expérience ;
 - Analyser la tiabilité et l'adéquation du calcul et les sources de données.
- Emettre un avis sur la politique de souscription :
 - La suffisance des primes à acquérir pour couvrir les sinistres et dépenses à venir, compte tenu notamment des risques sous-jacents (y compris les risques de souscription);
 - Les effets de l'inflation, du risque juridique, de l'évolution de la composition du portefeuille de l'entreprise;
 - La tendance progressive d'un porteteuille de contrats d'assurance à attirer ou à retenir des assurés présentant un profil de risque comparativement plus élevé (anti-sélection).
- Emettre un avis sur les dispositions prises en matière de réassurance :
 - Adéquation avec le profil de risque et politique de souscription de l'entreprise ;
 - Qualité des réassureurs ;
 - Couverture qu'elle peut attendre dans le cadre de scénarios de crise ;
 - Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance.
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital.

La Fonction Vérification de la Contormité

Les principes d'organisation de la Fonction Vérification de la Conformité du Groupe CAMCA s'inscrivent dans ceux de la ligne métier Conformité du Groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de Solvabilité 2.

Rôles et responsabilités de la fonction

La Fonction Vérification de la Conformité de CAMCA vise à répondre aux enjeux suivants :

Prémunir l'entité contre les risques de non-conformité aux lois et aux réglements applicables à ses activités incluant également les domaines relevant de la conformité tels que définis par la ligne métier du groupe Crédit Agricole S.A.,

- Deployer des dispositifs concourant a la maitrise des risques de non-conformité et assurer la communication associée à des missions auprès de la gouvernance.
- Organisation de la Fonction Vérification de la Conformité

La Fonction cle Verification de la Conformité est assurée par le Secrétaire Général.

Pour exercer sa vigilance sur le respect de la réglementation, la Fonction Véritication de la Conformité est informé par les responsables opérationnels des projets et situations nécessitant de mettre en œuvre des dispositifs pour pouvoir respecter la réglementation.

Son perimetre est celui de l'ensemble du Groupe CAMCA, en s'appuyant sur les Fonctions cles et dispositifs de contrôle de chaque entité ainsi que sur les équipes en charge de la Vérification de la Conformité du Groupe CAMCA.

La Fonction Audit Interne

La Fonction Audit Interne est placee sous la responsabilité du Responsable d'Audit Interne de CAMCA. Elle intervient sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne (qui comprend CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance ainsi que les externalisations d'activités ou fonctions importantes ou critiques du Groupe CAMCA). Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la Fonction Audit Interne s'appuie sur les Fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

Rôles et responsabilités de la fonction

Les missions de l'Audit interne ont pour objet de s'assurer :

- De la correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités de CAMCA,
- De l'adéquation et de l'etticacité des dispositits de gestion des risques et de contrôle,
- De la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées,
- D'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Elles permettent de tournir une opinion professionnelle et indépendante sur le tonctionnement et le contrôle interne des entités du Groupe CAMCA:

- Au Directeur General et aux Directeurs de chaque tiliale,
- Aux Conseils d'Administration, aux dirigeants et organes deliberants des entites auditees,
- A l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole SA.
- Organisation de la Fonction Audit interne

La responsabilité de la Fonction Cle Audit interne est assurée par le Responsable de l'Audit interne de CAMCA.

L'indépendance et l'efficacité de la Fonction d'Audit interne sont garanties par :

L'absence d'implication dans la gestion operationnelle de l'entreprise du responsable d'Audit interne, renforcée le rattachement hiérarchique à la Direction Générale ainsi que par un rattachement fonctionnel à la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe,

La mise a disposition de moyens necessaires a la realisation de la mission : le responsable de l'Audit interne doit répondre aux exigences de compétences et d'honorabilité (« Fit and Proper ») de la Directive Solvabilité 2.

Atin de couvrir l'integralite de son perimetre de controle interne, la Fonction Audit Interne de CAMCA d opté pour un cycle d'audit de quatre ans. Le plan d'audit est élaboré à partir d'une cartographie des risques qui comprend l'ensemble des activités de CAMCA Mutuelle et son système de gouvernance. Il prend également en compte l'évolution attendue des activités. Le plan d'audit est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités de CAMCA Mutuelle. La mise en œuvre du plan d'audit pluriannuel vise une revue complète des activités sur une durée maximale de 4 ans (la fréquence de d'audit pouvant être plus courte pour certains risques). Elaboré en début de cycle pluri-annuel, le plan d'audit peut faire l'objet d'ajustements documentés et validés en Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA et approuvés par le Conseil d'Administration, en cours d'année ou durant les années suivantes. Des missions spéciales peuvent également être conduites afin de répondre à une demande ponctuelle de la Direction Générale de CAMCA ou du Régulateur. La mise en œuvre du plan d'audit (conclusions des missions, recommandations émises, état d'avancement des plans d'actions correctifs) fait l'objet de reportings aux instances de gouvernance du Groupe CAMCA a minima deux fois par an (Comité des Risques Groupe CAMCA, Conseils d'Administration des entités juridiques).

Pour chacune des recommandations tormulees a l'issue des missions d'audit, un dispositif de suivi est mis en place afin de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées mises en œuvre selon un calendrier défini, en fonction de leur niveau de priorité.

Les activités de la Fonction Audit Interne sont exercées conformément à la politique d'Audit Interne de CAMCA. Celle-ci est révisée chaque année et présentée pour approbation au Conseil d'Administration de CAMCA. Les principes de la politique d'Audit Interne CAMCA sont en cohérence avec les standards établis par la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole.

3.1.3. Changements importants du système de gouvernance survenus au cours de la période de référence

A compter de 2018, des tonctions de controle du groupe CA (Direction de la Contormité, Inspection Générale et Direction des Risques du Groupe CA) sont intégrées au Comité des Risques Groupe.

Plusieurs changements au sein de la gouvernance ont été opérés :

Ratification/renouvellement de mandats au cours de l'exercice 2022 :

Concernant le Conseil d'Administration:

- Nomination de Monsieur Laurent CAZELLES en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Christian VALETTE, le 08/06/2022,
- Nomination de Monsieur Guilhem NOUVEL-ALAUX en qualité d'Administrateur, en remplacement de Madame Catherine GALVEZ, le 08/06/2022.

Concernant le Comité de Direction :

Monsieur Jean-Jacques BRUNON a fait valoir ses droits à la retraite à compter de février 2022.

3.2. Informations relatives à la politique de rémunération

3.2.1.Gouvernance de la politique de rémunération du personnel

La politique de rémunération de CAMCA est proposée par le Directeur Général Adjoint, dans le cadre de ses responsabilités de Directeur des Ressources Humaines (DRH), au Directeur Général, en cohérence avec les principes établis par le Groupe Crédit Agricole.

Le niveau de rémunération de chaque salarie à l'embauche est détermine conjointement par le management et le responsable des ressources humaines en fonction des salaires du marché pour le poste occupé, des grilles de rémunération interne, de l'expérience individuelle et des compétences (y compris les diplômes et formations). La complexité de l'activité confiée ainsi que la gestion des risques liés sont également pris en compte dans le profil, notamment pour les Fonctions et personnes clés.

Une revue formelle annuelle des rémunérations et des compétences est conduite par le Comité de Direction pour chaque salarié, ce dispositif tient lieu aussi de comité de gestion des carrières et de rémunération. Les salaires peuvent être ajustés en fonction des conditions locales du marché, de l'augmentation individuelle des compétences et/ou de l'élargissement du périmètre de responsabilité.

La rémunération des membres du Comité de Direction relevant de la convention collective des sociétés d'assurances est validée par le Directeur Général Adjoint et le Directeur Général qui s'assurent qu'elle est conforme à notre politique risque. Quant à la rémunération des Cadres de Direction relevant de la Convention Collective Nationale des Cadres de Direction de Caisse Régionale du Crédit Agricole (CCN CD CRCA), elle fait l'objet d'une information pour les Directeurs et d'un avis pour le Directeur Général auprès de la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction.

3.2.2. Principales caractéristiques de la politique de rémunération

La rémunération des collaborateurs s'appuie majoritairement sur des éléments fixes (politique de rémunération standard).

Chaque année en tonction des contraintes internes, des éléments de marché externes et des accords signés par la FNCA, un budget alloué aux augmentations générales et individuelles est négocié avec les partenaires sociaux, à défaut la Direction met en place des mesures unilatérales.

Les résultats de ces négociations sont ensuite présentés à l'ensemble du Comité de Direction avant information des collaborateurs.

La politique de rémunération est intégrée dans un dispositif global d'appréciation des collaborateurs.

Un dispositif de rémunération variable (intéressement) vient compléter le dispositif de rémunération fixe des collaborateurs de CAMCA: cette rémunération variable est définie contractuellement avec un montant plafond. Ces primes variables sont sans lien avec le développement du chiffre d'affaires.

Pour les Cadres de Direction relevant de la CCN CD CRCA, la rémunération variable est encadrée par rapport à cette dernière.

3.2.3. Informations relatives aux rémunérations des membres de l'organe exécutif et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Le périmètre concerne les personnes qui ont une position pour exercer une influence sur la gestion des risques CAMCA.

Rémunération du Conseil d'Administration

Les administrateurs de CAMCA ne perçoivent aucune rémunération.

Rémunération du Directeur Général

Les évolutions du salaire fixe et la fixation du variable annuel sont soumises par le Directeur Général Adjoint au président du Conseil d'Administration. Ce dernier les propose aux administrateurs membres du Bureau dudit Conseil d'Administration et l'information est remontée pour avis à la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction.

Rémunération des Fonctions clés (hors président du Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA qui n'est pas rémunéré)

La rémunération des Fonctions clés est incluse dans la politique de rémunération standard et à ce titre ne comporte pas de part variable.

Rémunération des membres du Comité de Direction, personnes clés

Ces remunerations comportent des variables sans lien exclusit avec le développement du chiftre d'affaires et à ce titre ne donne pas lieu à une information spécifique.

3.2.4. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

L'objectit de maîtrise des risques est suivi grâce à 3 dispositits :

- Le Secrétaire Général a accès à la revue annuelle des rémunérations et des compétences. Il est donc en mesure de s'assurer du respect de la politique de rémunération de l'entreprise et de la maîtrise des risques relatives à ce sujet,
- Le service des Ressources Humaines s'assure au quotidien du respect des normes relatives à la gestion des ressources humaines, veille à la correcte information des instances représentatives du personnel et autres partenaires sociaux, alerte sa Direction et le responsable des Risques et Contrôles en cas de dysfonctionnement,
- Le plan de contrôle local qui mesure les risques est opérationnel.

3.3. Exigences de Compétence et d'Honorabilité

3.3.1. Présentation du système prouvant la compétence et l'honorabilité

La politique « compétence et honorabilité » est commune à l'ensemble des entités du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions » satisfont à tout moment aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par l'entreprise, et ce conformément aux obligations définies à l'article 42 de la « Directive Solvabilité 2 ».

En interne, les acteurs concernés sont les administrateurs, le dirigeant effectif et les personnes occupant les Fonctions clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les missions sous-traitées.

3.3.2.Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des Fonctions clés nécessite de vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité (vérification du casier judiciaire).

A ce titre, une déclaration sur l'honneur est demandée à l'ensemble de la population concernée. Les règles à respecter en matière d'honorabilité sont précisées aux items I à VI de l'article L. 322-34 du Code des assurances.

L'évaluation et le suivi des respects des exigences d'honorabilité sont réalisés à l'entrée du poste et en suivi permanent.

3.3.3.Contormité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des Fonctions clés et collectivement pour les membres du Conseil d'Administration.

Appréciation individuelle

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des Fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente de CAMCA.

Appréciation collective : les membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration de CAMCA disposent de la competence necessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective. Son appréciation est basée sur un questionnaire individuel, en cohérence avec les exigences légales et réglementaires d'une part (code des assurances : Articles L 322-2 VII et R 322-11-6) et avec les lignes directrices édictées par le Groupe Crédit Agricole d'autre part (Politique « Compétence et honorabilité des entités assurances du groupe Crédit Agricole S.A. »).

Les resultats de l'appreciation collective sont communiques au Conseil d'Administration et servent de référence pour l'établissement du plan de formation des administrateurs.

CAMCA s'assure de l'existence au sein de son Conseil d'Administration d'une diversité appropriée des profils (qualifications, connaissances et expériences), garantissant que la société est contrôlée de façon professionnelle.

Une tormation reguliere des administrateurs a été mise en place sur le pilotage des risques, les nouveautes en matière réglementaire, les risques émergents, etc.

3.4. Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées

Les seules transactions significatives avec les parties liées sont les cessions en réassurance ettectuées auprès de la société CAMCA Réassurance, qui fait partie du pool de réassureurs de CAMCA Mutuelle et

de CAMCA Assurance. Le programme de réassurance de CAMCA Mutuelle n'a pas connu d'évolution significative entre 2021 et 2022.

3.5. Système de gestion des risques dont ORSA

3.5.1.Dispositit de gestion des risques

Pour mener à bien ses orientations stratégiques, en maîtrisant et encadrant de taçon appropriée ses risques, le Groupe CAMCA se fixe un cadre d'appétit pour le risque. Celui-ci s'articule autour de trois dimensions : solvabilité, résultat et valeur, lesquelles se déclinent en indicateurs clés par nature de risques, qui constituent le socle de la stratégie risques.

Atin de securiser la realisation de ses objectits, le Groupe CAMCA formalise dans sa strategie risques le dispositif d'encadrement et de surveillance des différents risques auxquels l'expose la mise en œuvre de sa stratégie métiers (risques techniques – assurance et réassurance - risques financiers et risques opérationnels), et notamment l'ensemble des limites et seuils d'alerte afférents. La stratégie risques est revue au moins annuellement et est soumise pour approbation au Directeur Général. Elle est validée, ainsi que le cadre d'appétit pour le risque, par le Conseil d'Administration de l'entité. Tout dépassement d'une limite ou franchissement d'un seuil d'alerte, ainsi que les mesures correctives associées sont notifiés à la Direction Générale de CAMCA, voire à la Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole S.A., s'agissant de limites de leur ressort. Ce dispositif de gestion des risques est complété par le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) comme présenté ci-dessous.

La cartographie des risques constitue l'outil permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité du Groupe CAMCA est exposée. Elle est actualisée une fois par an et intègre les résultats des contrôles permanents, la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, les constats des missions d'audit.

Au-delà de l'identification des principales expositions aux risques, le Secrétaire Général, Responsable de la Fonction Gestion des Risques exerce, en lien avec les autres Directions métiers et les service juridique, une veille permanente sur les risques relatifs aux activités d'assurance. Cette veille s'alimente de nombreuses sources (études internes et externes, provenant de cabinets de conseil ou publiées par l'EIOPA, l'ACPR ou encore la Fédération Française des Assurances...).

3.5.2.ORSA

Le processus de l'Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) est mene de maniere a produire les rapports solos et groupe à l'ACPR.

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est placé sous la responsabilité de la Fonction Gestion des Risques avec une contribution des membres du Comité de Direction.

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans les processus décisionnels en place.

Ce processus se décline de manière cohérente dans les différentes entités qui composent le Groupe CAMCA. Cette cohérence est assurée par l'intervention du Comité des Risques Groupe CAMCA aux étapes clés du processus, ainsi que par l'intervention du Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA.

L'horizon sur lequel s'appuie l'ORSA est un horizon à 3 ans qui correspond à la durée moyenne des engagements de l'entreprise, et à l'horizon de planification des activités.

SFCR - 31/12/2022 23

Les résultats produits lors de l'établissement du business plan sont les résultats et bilans comptables, ainsi que les fonds propres et provisions prudentielles, les besoins de marge de solvabilité. Les calculs de projections sont réalisés sur la base de plusieurs scénarios déterministes (l'entreprise n'utilise aucune simulation stochastique) : un scénario central et plusieurs scénarios adverses permettant de tester les protections en matière de risque ainsi que la résistance de l'entreprise.

L'ORSA est réalisé annuellement mais peut être actualisé en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques. Il est présenté chaque année au Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Les risques techniques les plus importants sont les risques de la garantie Globale de Banque et de la Responsabilité Civile (RC) Professionnelle Courtage compte tenu de la volatilité des sinistres couverts. Ces risques sont atténués par la mise en place de couvertures de réassurance visant à protéger le Groupe CAMCA en cas de survenance de sinistres importants tant en montant qu'en cas de dérapage de la fréquence.

Les risques tinanciers majeurs retenus sont le risque de taux et le risque de spread en raison des placements réalisés principalement en instruments de taux. Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur, en raison notamment de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille.

3.6. Système de Contrôle Interne

3.6.1.Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est détini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant à la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le Groupe CAMCA s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat de contrôle interne dont l'organisation répond aux principes communs suivants :

- Couverture exhaustive des activités et des risques et responsabilité des acteurs, la Direction Générale étant directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne.
- Définition claire des tâches, séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, processus de décision fondés sur des délégations formalisées et à jour,
- Normes et procedures tormalisees et actualisees, notamment en matiere comptable,
- Système de contröle comprenant des contröles permanents intégrés dans le traitement des opérations (1er degré) ou effectués par des opérationnels n'ayant pas engagé les opérations contrôlées (2ème degré 1er niveau), ou réalisés par des collaborateurs dédiés (2ème degré 2ème niveau), et des contrôles périodiques (3ème degré) réalisés par l'Inspection générale ou l'audit,
- Information de l'organe délibérant sur la stratégie risques et le suivi de son application (dont les limites fixées et leur utilisation), les résultats du contrôle interne et la mise en œuvre des actions associées, dans une démarche corrective.

Le contrôle des risques de conformité est intégré à l'ensemble du dispositif de Contrôle Permanent : cartographie des risques, plan de contrôle local et consolidé, rapports d'activité. Ces éléments contribuent à une bonne interaction. Des liens réguliers existent également avec l'audit interne lors de la préparation des missions, et lors de la restitution, les constats et recommandations émis alimentant les plans d'actions et étant utilisés, en tant que de besoin, pour actualiser la cartographie des risques.

Enfin, le Comite des Risques Groupe CAMCA constitue l'instance de coordination des Fonctions Gestion des Risques, Vérification de la Conformité, Actuariat et Audit Interne.

La Fonction Vérification de la Conformité couvre, dans l'ensemble des domaines de la Conformité encadrés au niveau du Groupe Crédit Agricole par le corpus FIDES, ceux qui sont applicables à l'Assurance, et plus spécifiquement dans chacune des entités ceux applicables à ses propres activités.

3.7. Fonction Audit Interne

3./.I.Principe général

La Fonction Audit Interne est placée sous la responsabilité du Responsable d'Audit Interne du groupe CAMCA. Son périmètre d'intervention couvre le périmètre de contrôle interne (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance) et les externalisations des activités ou fonctions importantes ou critiques du Groupe CAMCA. Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la Fonction Audit Interne s'appuie sur les Fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

3./.2.Missions de la Fonction Audit Interne

Depuis le 1er juillet 2020, CAMCA a recruté un Responsable de la Fonction Clé Audit interne pour les quatre entités juridiques du groupe CAMCA (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance). En cas d'audits nécessitant des compétences techniques spécifiques, une externalisation ponctuelle de travaux d'audit peut être réalisée (N.B.: La Fonction Audit Interne de CAMCA conserve l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombe même lors de la sous-traitance de travaux et/ou missions d'audit interne).

Atin de couvrir l'intégralité de son perimètre de controle interne et ses externalisations critiques ou importantes, la Fonction Audit Interne de CAMCA a opté pour un cycle d'audit de quatre ans. L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une cartographie des risques auditables tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Le plan d'audit est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités du Groupe CAMCA et est établi selon une approche par les risques formalisée (découpage et évaluation des risques auditables du périmètre du Groupe CAMCA. La mise en œuvre du plan d'audit pluriannuel vise une revue complète des activités sur une durée maximale de 4 ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Elaboré en début de cycle pluri-annuel, le plan d'audit peut faire l'objet d'ajustements documentés et validés en Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA et approuvés par le Conseil d'Administration, en cours d'année ou durant les années suivantes. La mise en œuvre du plan d'audit (conclusions des missions, recommandations émises, état d'avancement des plans d'actions correctifs) fait l'objet de reportings aux instances de gouvernance du groupe CAMCA a minima deux fois par an (Comité des Risques Groupe CAMCA, Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA, Conseils d'Administration des entités juridiques).

3./.3. Principe général

La Fonction Audit Interne est placée sous la responsabilité du Responsable d'Audit Interne de CAMCA. Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la fonction Audit Interne s'appuie sur les Fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

3./.4.Missions de la Fonction Audit Interne

La Fonction Audit Interne mene des missions d'audit sur pieces et sur place. Elle intervient sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du Groupe CAMCA (incluant notamment les entités juridiques CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance ainsi que leurs prestataires de services critiques ou importants). Les missions d'audit effectuées correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles. En cas d'audits nécessitant des compétences techniques spécifiques, une externalisation ponctuelle de travaux d'audit peut être réalisée (N.B.: La Fonction Audit Interne de CAMCA conserve l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombe même lors de la sous-traitance de travaux et/ou missions d'audit interne).

3.8. Fonction Actuarielle

Au cours de l'annee, la Fonction Actuarielle a effectue une revue actuarielle qui n'a pas releve de point d'attention dans les analyses et les suivis des risques.

Le rapport actuariel est soumis annuellement au Conseil d'Administration et il recense :

- La revue annuelle du processus d'établissement des provisions et donne son avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- Son avis sur la politique globale de souscription et de reassurance,
- Son avis sur les scenarii de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,
- Son avis sur les methodes de projections des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations ORSA,
- Ses recommandations sur la manière de remédier aux limites identitiees ainsi qu'un suivi des plans d'actions.

3.9. Sous-traitance

3.7.1. Description de la politique de sous-traitance et d'externalisation

La politique de sous-traitance et d'externalisation de CAMCA a pour objectif de :

- Definir le perimetre relevant de la sous-traitance, notamment au regard des obligations liees à Solvabilité 2,
- Définir les critères permettant de qualifier une activité ou une fonction externalisée d'importante ou critique (PCI), au regard de la directive européenne Solvabilité 2,
- Fixer les principes généraux et les étapes principales qui s'appliquent au processus de sous-traitance pour CAMCA, en identifiant les responsabilités associées et en décrivant le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance ainsi qu'à la gestion et au suivi des Risques.

CAMCA Mutuelle peut être conduite amener à recourir à des prestations externes pour l'ensemble de ses activités. Le recours à des prestataires, totalement ou en partie, peut être dictée en particulier par des considérations industrielles, économiques ou d'ordre sécuritaire dans le cadre de la politique de gestion des risques, afin de diversifier les intervenants, les sites de production ou les approvisionnements, ou lorsque les compétences ou l'expertise nécessaires ne sont pas disponibles en interne. Lorsqu'il est

decide de recourir a un (ou des) prestataire(s) exterieur(s) pour la realisation de prestations de services essentielles (critiques ou importantes), les processus en place au sein de CAMCA Mutuelle doivent permettre de s'assurer que le (ou les) prestataire(s) choisi(s) présente(nt) toutes les garanties nécessaires particulièrement en termes de compétence technique et de solidité financière.

La politique de sous-traitance est révisée chaque année et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration. Le renforcement des exigences introduit à l'occasion de la révision des directives de l'EBA et des normes du Groupe Crédit Agricole mises à disposition fin 2021 ont été intégrées au corps procédural de CAMCA en 2022.

3.9.2.Cas des activités critiques ou importantes

En 2022, la liste des prestations est présentée a minima une tois par an aux instances de gouvernance du Groupe CAMCA. Le Groupe CAMCA a ainsi recensé les prestations critiques ou importantes (PCI) suivantes:

- Prestation de gestion des sinistres concernant les prestataires les plus importants bénéticiant d'une délégation de règlement (délégations hors Groupe à SDGAC, Finaxy et Garantie Privée);
- Prestation de services tinanciers (délégation Groupe à AMUNDI);
- Prestation intormatique (délégation Groupe à CAAS et hors Groupe à Anténia);
- Prestations d'archivage (délégation hors Groupe à SGA);
- Distribution des contrats d'assurance ainsi que le pilotage global du programme mis en place pour l'activité cartes et la mise à jour du parc de cartes (délégation Groupe à CAMCA Courtage).

L'analyse des tonctions ou activités externalisées critiques ou importantes (PCI) ne met pas en exergue de risque majeur.

3.10. Evaluation et autres intormations

Pas d'autre intormation.

4. PROFIL DE RISQUE

4.1. Introduction

En application de la Directive Solvabilité 2, et du dispositif appliqué par le Groupe Crédit Agricole sur le contrôle interne et la maitrise des risques, CAMCA Mutuelle a mis en place une cartographie des risques.

Des entretiens ont été menés avec les responsables de risques et le Comité de direction a été consulte afin d'identifier les risques matériels et les scénarios de stress associés.

4.2. Risque de souscription

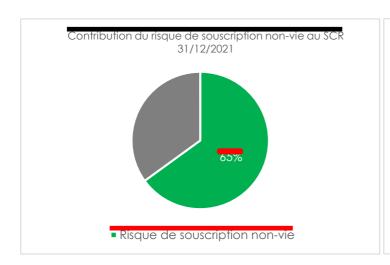
Le profil de risque du Groupe CAMCA est très spécifique en raison de la nature des garanties souscrites.

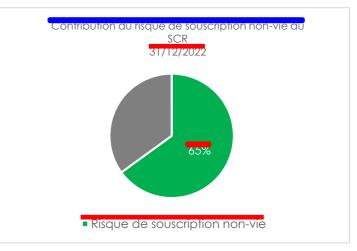
Les activités d'assurance exposent le Groupe CAMCA à des risques concernant principalement la souscription Non-Vie, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

- En assurance aommages ou pour les garanties non-vie incluses aans les contrats à assurance, les risques résident dans la sélection, l'insuffisance de tarification, la gestion des sinistres ainsi que le cumul ou le risque de catastrophe. Ils sont maîtrisés par le déploiement de la politique de souscription de CAMCA. Le rapport entre les sinistres déclarés et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque et est comparé au ratio cible,
- La politique de provisionnement contribue par ailleurs à la maîtrise du risque technique,
- La politique de réassurance établie vise à protéger ses tonds propres en cas de survenance d'évènements systémiques ou exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat. Elle intègre les standards définis par le Groupe Crédit Agricole (solidité financière minimum des réassureurs, par exemple).

Les autres branches présentent des risques plus faibles, soit en raison du volume, soit en raison de leur nature.

Concernant le risque technique, le principe est que le Groupe CAMCA puisse répondre à tous les besoins exprimés par les Caisses Régionales. Pour ce faire, elle fixe en amont des limites à ces garanties, adapte la tarification en fonction du niveau de risque afin de pouvoir faire face à ses engagements (ratio de sinistralité en deçà de 100 %).





4.3. Risques de marché

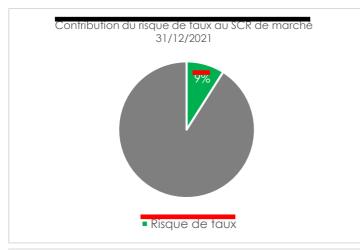
Le risque de taux est une des expositions significatives du Groupe CAMCA en raison du décalage entre les cash-flows de ses engagements et ceux des instruments de marchés souscrits, et en raison du placement de ses fonds propres principalement dans des instruments de taux (obligations).

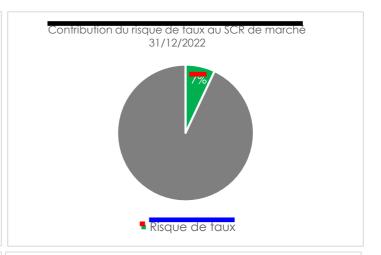
Le risque de spread est une des expositions significatives du Groupe CAMCA, particulièrement expliqué par la structure de ses placements investis à près de 50% dans les obligations d'entreprises.

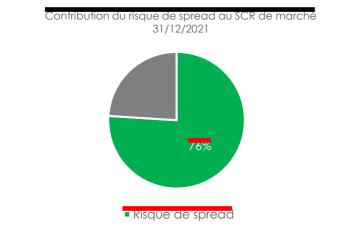
Le risque souverain est un risque significatif pour les entités du Groupe CAMCA du fait de la part significative de l'allocation des fonds propres dans cette classe d'actif. Le principal moyen de maîtrise réside dans le choix des états et des durées des titres, ainsi que la surveillance régulière des évolutions des signatures. Ces choix sont faits au cours des comités financiers.

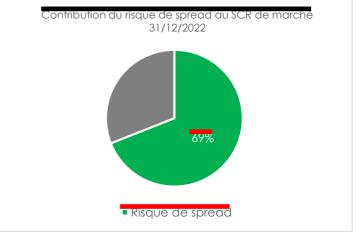
Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur. En ettet la contrepartie de la prudence est la concentration du portefeuille sur quelques émetteurs ou secteurs. Tel est le cas de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille. Le principal moyen de maîtrise de ce risque est la surveillance régulière au cours des comités financiers des évolutions des signatures et l'application de seuils maximum par contrepartie.

La gestion des investissements des entités du Groupe CAMCA se veut prudente de manière à pouvoir faire face aux engagements vis à vis de ses clients et est encadrée par une politique financière et des risques financiers.









4.4. Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie n'apparait pas comme un risque majeur. Le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'Administration.

Chaque société a instauré, en sus, une limite globale, sauf cas particulier, sur le rating minimum (A-) des réassureurs retenus dans le placement des traités.

Chaque entité calibre ses programmes de réassurance de manière à optimiser le niveau de la rétention et le coût de la protection en cas d'évènement exceptionnel, l'objectif étant de limiter la volatilité du résultat et de protéger les fonds propres.

4.5. Autres Risques

Le risque de liquidité n'apparait pas comme un risque majeur. L'impact d'un sinistre majeur serait taible.

Les autres risques financiers (immobilier, change) sont d'impact plus limité ou nul, en raison de la politique d'investissement actuellement suivie.

L'appétit pour le risque que s'est tixé le Groupe CAMCA se traduit par la tixation d'une allocation par type d'actif financier validée annuellement par le Conseil d'Administration.

La prudence souhaitee en matiere de risques financiers se traduit par l'exclusion de plusieurs classes d'actif, comme les actions (sauf participations stratégiques pour CAMCA Mutuelle), les nouveaux investissements dans des obligations entreprises et dans certains états européens. Les investissements immobiliers sont soumis systématiquement au Conseil d'Administration.

4.6. Risque opérationnel

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité, les risques juridiques et également les risques générés par le recours à des prestataires (dont les Prestations critiques ou importantes - PCI). Ils sont suivis à travers les dispositifs de cartographie, de collecte trimestrielle des incidents et des pertes complétées par une procédure d'alerte.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'intormations, des sites opérationnels et du Personnel, le Groupe CAMCA a établi leur plan de continuité de l'activité (PCA), centré sur les activités essentielles.

La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe CA. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) a été engagé.

Les risques de non-conformité constituent également un enjeu majeur, dans un contexte de renforcement de la réglementation. Ils comprennent tant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme que la protection de la clientèle (traitement des réclamations). Le Responsable Conformité qui est en charge de l'élaboration des procédures, s'appuie sur le corpus émis par la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A., impulse les actions de formations et définit le dispositif de contrôle.

Le Groupe CAMCA répertorie l'ensemble des risques opérationnels et procède à leur évaluation.

Le Groupe CAMCA a mis en place une procédure d'alerte sur les « risques opérationnels sensibles », notamment ceux dont le montant est supérieur à 0,5% des fonds propres ou ayant un impact significatif



sur la maitrise des risques. Ainsi, en cas d'evenement majeur et depassement de ces limites, une information à la gouvernance du Groupe CAMCA et au Groupe Crédit Agricole est réalisée.

4.7. Autres risques significatifs

Aucun autre risque signiticatit n'a été identitié.

Des précisions sont à apporter sur trois dispositits intragroupes.

En vision Groupe en ettet, l'éventuelle intervention de CAMCA Réassurance n'est pas prise en compte dans l'évaluation du besoin de solvabilité, ni dans le calcul du SCR.

Par ailleurs, en raison de l'appartenance au Groupe Crédit Agricole, l'apport de liquidité apporté à ce titre atteint son maximum légal. Le risque de concentration au niveau du Groupe est plus important que la somme des risques de concentration pour chaque entité (maison mère et filiales). Cet élément est pris en compte lors de la déclinaison de l'appétit au risque par entité.

Entin est à souligner la solidarité financière entre les dittérentes entités constituant le Groupe CAMCA. En cas d'évènements graves touchant l'une des filiales, compte tenu de la solvabilité et de la solidité financière solo, chacune des entités pourrait intervenir par l'apport de fonds propre pour soutenir une autre entité. Ces mécanismes sont décrits dans le rapport sur la gouvernance du Groupe.

Ces risques intragroupes ne nécessitent pas d'ajout de capital supplémentaire, étant correctement pris en compte dans l'évaluation du SCR et du besoin de solvabilité.

4.8. Autres informations

L'analyse de sensibilité aux risques présentés ci-dessus est conduite annuellement dans le cadre du processus ORSA, qui est résumé ci-dessous.

- A fin 2022, le Groupe CAMCA couvre son besoin en capital dans le référentiel Solvabilité 2 à hauteur de 2,1 fois.
- Dans une vision prospective, CAMCA satisfait aux exigences réglementaires (couverture du SCR¹ et du MCR²) notamment en cas de situation adverse. Pour ce faire, le besoin en capital a été projeté selon les prévisions à moyen terme. Les fonds propres réglementaires demeurent à un niveau favorable 959 M€ en 2023 et 1 031 M€ en 2024 (vs 911 M€ en 2022). Les ratios de solvabilité restent également relativement stables à 1,9 en 2023 et en 2024 (vs 2,1 en 2022).
- ➤ Quelques scenarii défavorables possibles ont été définis, appropriés à l'activité de CAMCA, et les impacts sur la solvabilité en ont été calculés. La combinaison des scenarii extrêmes macroéconomique (portant essentiellement sur les risques de marché) et technique (portant essentiellement sur les risque de souscription) a un impact non négligeable sur la couverture du SCR, qui reste cependant supérieur au minimum requis par la réglementation à 1,6 fois le SCR en 2023.

Solvency Capital Requirement

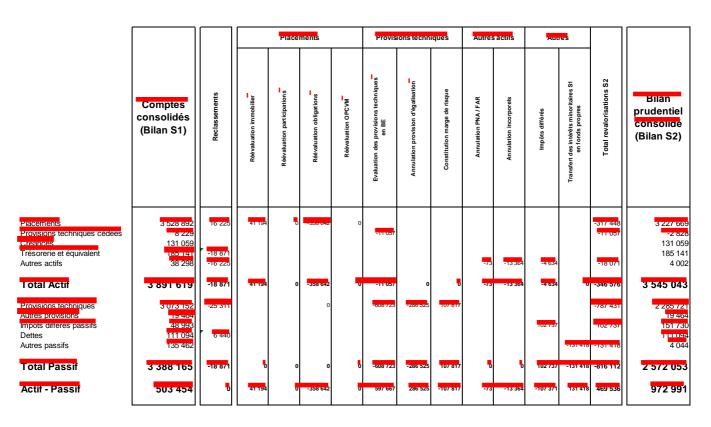
² Minimum Capital Requirement

5. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITE II

5.1. Introduction

Le bilan prudentiel est établi conformément aux principes de valorisation énoncés aux articles 75 à 89 de la directive 2009/138/CE. Il est établi à partir des états financiers des comptes annuels au 31 décembre 2022 (ci-après « Bilan Solvabilité 1 » ou « Bilan S1 ») de la société d'assurance CAMCA.

Le tableau ci-dessous présente de taçon synthétique la valeur des actits et des passits au 31 décembre 2022 des Bilans S1 et S2 (en K€).



Les retraitements realises pour l'elaboration au bilan prudentiel concernent les postes suivants :

- Valorisation des placements en valeur de marché :
 - Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal,
 - Extourne des écritures de compte de régularisation des surcotes / décotes,
 - Réévaluation des titres de participation dans des entreprises d'assurance soumises à Solvabilité 2 selon la méthode de la mise en équivalence,
 - Réévaluation des autres placements à la valeur de marché,
- Evaluation des provisions techniques selon les règles S2 :
 - Evaluation des provisions techniques en « Best Estimate » (brute et cédée), en distinguant les Best Estimate de prime et les Best Estimate de provision,
 - Elimination des provisions d'égalisation,
 - Constitution d'une marge de risque,

- Elimination des non valeurs (immobilisations incorporelles, trais d'acquisition reportes),
- Détermination des bases d'impôts différés (écarts entre évaluation Solvabilité 1 et Solvabilité 2) et calcul d'impôts différés par application du taux d'imposition en vigueur,
- Reclassement des interets minoritaires ST en Fonds propres, les Fonds propres du Bilan S2 incluant les intérêts minoritaires.

Aucun retraitement specifique n'a été realise sur les écritures de bas de bilan, la vision comptable ayant été considérée comme la meilleure estimation économique des créances et des dettes (absence d'effet d'actualisation compte tenu de leur horizon à court terme).

5.2. Actifs

5.2.1.Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont réévalués à la valeur de réalisation déterminée lors des expertises annuelles des immeubles. La valeur de réalisation des placements immobiliers figure dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2022 (état détaillé des placements).

5.2.2.Placements mobiliers

Le porteteuille de placements mobiliers (obligations cotées, OPCVM monétaires et obligataires) est réévalué comme suit :

- Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal;
- Extourne des écritures des comptes de régularisation des surcotes / décotes ;
- Passage de la valeur nette comptable à la valeur de marché, la valeur de marché étant fournie par le dépositaire des titres.

La valeur de marche des placements mobiliers tigure dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2022 (état détaillé des placements).

5.2.3. Actits incorporels et trais reportes

Les actifs incorporels (principalement constitués de logiciels) sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel.

Les frais d'acquisition reportés sont constitués par la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires et des frais internes d'acquisition, tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination, comptabilisée en charge de l'exercice en cours. Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés au 31 décembre 2022.

5.2.4. Provisions techniques cédées

Les regles de valorisation des provisions techniques cedees sont presentees dans la partie sur les provisions techniques.

5.2.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le bilan prudentiel, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur. La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. En pratique, compte tenu du caractère de court terme de ces instruments, juste valeur et coût amorti sont des montants jugés proches.

Il n'y a donc pas de réévaluation dans le bilan prudentiel.

5.2.6. Impôts différés

Voir la section « autres passits » ci-dessous.

5.3. Provisions techniques

5.3.1.Synthèse

En application de la première méthode prévue par la Directive Solvabilité 2 (ct. Art 230), les provisions techniques en « Best Estimate » du bilan prudentiel du Groupe CAMCA sont établies à partir du bilan consolidé (normes françaises) du Groupe CAMCA au 31 décembre 2022, en s'appuyant sur les retraitements opérés dans les bilans prudentiels des entités du Groupe CAMCA.

La démarche est la suivante :

- Somme des provisions techniques en « Best Estimate » (BE) brutes et nettes de chacune des entites consolidées au 31 décembre 2022;
- Elimination des cessions internes au Groupe.

Les méthodes et options retenues sont décrites dans le rapport narratit de CAMCA Mutuelle au 31 décembre 2022 et les documents équivalents établis par les autres entités consolidées.

L'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 diffère en tonction des garanties considérées et de leurs proportions (principe de proportionnalité).

Il n'y a pas d'evolution des hypothèses actuarielles sur le niveau des provisions fechniques entre 2021 et 2022; par ailleurs, il est fait l'hypothèse de la permanence dans les futures décisions de gestion ainsi que le comportement des preneurs.

Provisions techniques (en K€)	S 1	52	Variation S2 / S1
Provisions pour primes non acquises	3 809	7	-3 809
Provisions pour sinistres / Best estimate de primes et sinistres	2 014 574	2 152 593	138 019
Provisions d'égalisation	286 525	7	-286 525
Provisions pour participation aux benefices (hors parabancaire)	<mark>742 933</mark>	•	-742 933
Autres provisions	<mark>25 311</mark>	₽	-25 311
warge de risque	•	107 817	107 817
Provisions techniques brutes	3 0/3 152	2 260 410	-812 742
Provisions pour sinistres cedees	-8 229	2 828	11 057
Autres provisions techniques cédées	₹	•	•
Provisions techniques nettes	3 064 923	2 263 237	-801 686

Les provisions pour participation aux bénéfices (essentiellement la provision pour commissions variables au titre de la Caution habitat de CAMCA Assurance) sont reclassées au bilan S2 au titre des Best Estimate de primes.

Les « autres provisions » sont constituées de provisions pour commissions variables relatives aux produits parabancaires de CAMCA Mutuelle à verser aux distributeurs des contrats en mars N+1. Dans le bilan S2, elles ont été considérées comme des dettes d'assurance envers les distributeurs et ne figurent donc pas parmi les provisions techniques.

La ventilation des provisions techniques brutes et cedees par ligne d'activite est la suivante :

Provisions techniques (K€)	Protection du revenu	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Respon- sabilité civile	credit et caution- p nement	Pertes écuniaires diverses	Total
BE bruts Marge de risque	-2 494 749	12 792 1 836	69 685 38 576	63 773 40 906	2 005 855 19 113	2 981 6 637	2 152 593 107 817
Total brut	-1 /45	14 628	108 261	104 679	2 024 968	9 618	2 260 410
BE cedes	-923	-3 /63	3 513	2 000	7	2 001	2 828
Total net	-2 667	10 გი <mark>ე</mark>	777 / / 4	106 678	2 024 968	11 619	2 263 237

Au 31/12/2022, les provisions techniques brutes de reassurance sont en baisse de 268 M€, en lien essentiellement à une remontée des taux d'intérêt en 2022.

5.3.2. Principes de valorisation

L'article 77 alinéa 1 de la directive prévoit que la valeur des provisions techniques sous Solvabilité 2 corresponde à la somme des meilleures estimations (« BE » ou Best Estimate) des provisions et de la marge de risque (« RM » ou Risk Margin).

La meilleure estimation brute de réassurance est calculée comme la valeur actuelle des flux tuturs probables des prestations envers les assurés ainsi que des frais d'administration et de gestion de ces engagements jusqu'à leur terme, diminués des primes à acquérir au titre des contrats en portefeuille.

La meilleure estimation est calculée :

- En cohérence avec les informations de marché disponibles à la date de l'évaluation,
- En adoptant une approche objective et tiable,
- En utilisant des méthodes actuarielles et statistiques adéquates, applicables et pertinentes,
- En respectant le cadre réglementaire Solvabilité 2, y compris les spécificités des superviseurs nationaux.

Les BE bruts de réassurance et les BE cédés sont valorisés séparément.

La marge de risque correspond à un montant de provision complémentaire à la meilleure estimation, calculée de manière à ce que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une entité agréée pour pratiquer des opérations d'assurance ou de réassurance pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. Elle est calculée nette de réassurance.

Entin, l'evaluation des provisions techniques sous Solvabilite 2 se distingue de celles en normes trançaises par l'actualisation systématique des flux de trésorerie. Par ailleurs, il est fait l'hypothèse de la permanence dans les futures décisions de gestion ainsi que le comportement des preneurs.

5.3.3.Segmentation

L'assignation d'un engagement d'assurance à une ligne d'activité reflète la nature des risques relatifs à cet engagement. La forme juridique de l'engagement n'est pas nécessairement déterminante pour la nature du risque. Si une police couvre des engagements d'assurance sur plusieurs lignes d'activités, l'assignation à chaque ligne d'activité n'est pas requise si une seule des lignes d'activité est matérielle.

5.3.4.Comptabilisation initiale

Les engagements sont reconnus sur la base de l'engagement de l'assureur, soit parce que le contrat est signé, soit parce que le contrat ne pourra pas être dénoncé par l'assureur.

5.3.5. Principes généraux d'évaluation de la meilleure estimation

Granularité des projections

Les contrats sont analysés sur une base unitaire puis regroupés en groupes de risques homogènes pour les modélisations.

Les groupes de risques détinis pour l'évaluation des provisions techniques sont homogènes sur la base notamment des critères suivants :

- La nature de la garantie,
- La base temporelle de la garantie (par exemple, gestion en base survenance/déclaration),
- Le type d'activité (attaires directes de l'entité, acceptations, etc.).
- Frontiere des contrats

La date « frontière » du contrat se définit comme la première des dates à laquelle :

- L'assureur a pour la premiere tois le droit unilateral de mettre tin au contrat,
- L'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de refuser les primes,
- L'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de modifier les primes ou les garanties de manière à ce que les primes versées reflètent totalement le risque.

Les primes versées après la date « frontière » d'un contrat d'assurance / de réassurance et les engagements associés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la meilleure estimation.

Frais

La projection des tlux de tresorerie utilisee pour calculer la meilleure estimation tient compte de l'ensemble des frais suivants :

- Les trais d'acquisition des contrats,
- Les trais d'administration des contrats,
- Les frais de gestion des sinistres,
- Les trais relatits à la gestion des investissements.

Les trais généraux encourus pour la gestion des engagements d'assurance sont pris en compte. Les trais sont alloués au niveau des groupes de risques homogènes.

Les trais exceptionnels ainsi que tout autre retraitement justitiable sont deduits de l'assiette de trais utilisee.

Le niveau de commissionnement retenu pour les calculs reflète l'ensemble des accords de commissionnement en vigueur à la date d'évaluation.

Actualisation

La courbe des taux de rétérence est la courbe des taux swaps : elle correspond à la courbe des taux de référence ajustée d'un risque de crédit, appelé ajustement pour risque de crédit (« CRA »). Il permet de prendre en compte le risque de crédit lié à la jambe variable du taux swap.

La courbe des taux sans risque utilisée pour la projection et l'actualisation des flux de trésorerie est basée sur la courbe des taux sans risque précédente augmentée d'un ajustement de volatilité (« VA ») tel que défini dans l'article R. 351-6 du Code des assurances :

Taux d'actualisation = (Taux swap de marché – CRA) + VA

Le VA ou Volatility Adjustment est une prime contra-cyclique qui permet d'ajuster le taux sans risque des variations des spreads corporate et govies. Il permet de réduire l'impact des variations des spreads sur la volatilité du ratio de solvabilité.

Les impacts de son utilisation sont présentés dans le tableau suivant :

Volume (k€)	Avec VA	Sans VA	Impact %
Provisions techniques brutes	2 260 410	22/2/9/	-0,5%
Fonds Propres	911 316	902 304	1,0%
SCR	442 834	443 40	-0,1%
Ratio de solvabilité	206%	203%	1,1%

Le ratio de solvabilité du Groupe CAMCA est peu impacté en cas d'annulation de la correction pour volatilité.

Pour plus d'informations sur l'impact du VA sur les provisions techniques ainsi que sur les tonds propres et le besoin réglementaires en capital, se référer au QRT S.22.01.22 en annexe du présent document.

L'ajustement égalisateur ainsi que les autres mesures transitoires proposées dans le cadre de Solvabilité 2 sur la courbe des taux ne sont pas utilisés par le Groupe CAMCA.

5.3.6. Valorisation des cessions

La meilleure estimation est initialement calculee brute, sans deduction des creances decoulant des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation. Le montant de ces créances est calculé séparément, conformément à l'article R. 351-12 du Code des Assurances, permettant de déduire la meilleure estimation nette de réassurance.

La valorisation de la meilleure estimation cedee suit les memes principes de valorisation que ceux énoncés pour la meilleure estimation brute. Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés dans les limites des contrats d'assurance auxquels ils se rapportent. Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés séparément pour les provisions pour primes et les provisions pour sinistres.

5.3./.Ajustement pour détaut des contreparties

Le calcul de la meilleure estimation est ajuste atin de tenir compte des pertes probables pour détaut de chaque contrepartie. Cet ajustement est fondé sur une évaluation de la probabilité de défaut de chaque contrepartie et de la perte moyenne en résultant, soit la perte en cas de défaut.

5.3.8.Marge de risque

La marge de risque correspond au coût du capital immobilisé pour une tierce partie qui reprendrait les engagements d'assurance de CAMCA.

La marge de risque est évaluée en actualisant le coût (prime de risque) annuel généré par l'immobilisation d'un capital équivalent au SCR de référence tel que défini par la réglementation sur la durée de vie résiduelle des engagements utilisés pour le calcul de la meilleure estimation. Le coût du capital est réglementairement fixé à 6% par an.

5.3.9. Ecarts de valorisation

Les provisions techniques en norme \$1 se déclinent selon la manière suivante.

Provisions techniques (en K€)	S 1
Provisions pour primes non acquises	3 809
Provisions pour sinistres / Best estimate de primes et sinistres	2 014 574
Provisions d'égalisation	286 525
Provisions pour participation aux benefices (hors parabancaire)	742 933
Autres provisions	25 311
Marge de risque	ō
Provisions techniques brutes	3 0/3 152
Provisions pour sinistres cedees	-8 229
Autres provisions techniques cédées	0
Provisions techniques nettes	3 064 923

Les écarts de valorisation des provisions techniques sous Solvabilité 2 sont les suivants :

- Constitution d'un BE primes et d'une marge de risque en normes prudentielles,
- Elimination de la marge de prudence sur le BE sinistres et actualisation des tlux de trésorerie tuturs en normes prudentielles,
- Annulation de la provision d'égalisation,
- Les autres provisions sont constituées d'un solde de commissions variables a verser aux distributeurs des contrats en mars N+1. Dans le bilan S2, elles ont été considérées comme des dettes d'assurance envers les distributeurs et ne figurent donc pas parmi les provisions techniques.

Les écarts de valorisation sont présentés ci-dessous par ligne d'activité:

Principes de valorisation des provisions techniques brutes (K€)	Protection du revenu	Assurance de responsabilité civile automobile	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Kespon- sabilité civile	Credit et caution-nement	Pertes pécuniaires diverses	Total
Provisions 51	4 082	•	10 774	133 794	109 048	2 796 484	19 840	3 074 022
Elimination prov d'egalisation	5	•	•	-2 393	•	-284 634	•	-287 027
Reclassement en dettes	Ū	•	₹	-25 311	•	•	•	-25 311
Autres retraitements de S1 a S2	-848	•	779	-13 934	-33 661	-2 481 276	-7 88 0	-2 536 820
Actualisation BE Sinistres	-1111	•	-1 505	-9 936	-9 893	-4 33 l	-337	-26 113
BE Simistres	3 124	5	10 048	82 221	55 493	Z 6 Z4Z	TT 623	198 750
BE Primes	- 3 61 7	•	2 / 44	-12 53ô	-1 720	1 979 613	-8 642	1 953 842
warge de risque S2	749	147	T 689	38 576	40 906	19 113	6 637	107 817
Provisions 52	-1 745	147	14 481	108 261	104 679	2 024 968	9 618	2 260 410

5.4. Autres passits

Les dittérentes étapes de l'évaluation des impôts dittérés sont les suivants :

- Pour chaque poste d'actif et de passif, détermination d'une base d'impôts différés égale à la différence entre valorisations \$1 et \$2;
- Exclusion de la base d'impots differes des différences permanentes et des elements deja fiscalises (par exemple les plus-values latentes des OPCVM);
- Application du faux d'imposition applicable au 31 decembre 2022 (25,83% en France et 24,94% au Luxembourg) à la base d'impôts différés, en l'absence de détermination de la date de retournement des différences de valorisation \$1-\$2 (plus-values latentes sur les actifs et différence d'évaluation \$1-\$2 des engagements techniques).

La réévaluation des titres de participation en valeur S2 selon la méthode de la mise en équivalence a été considérée comme une plus-value à long terme relevant du régime mère-fille ; le taux retenu pour la détermination des impôts différés est le taux de 12% applicable dans le cadre de ce régime.

5.5. Méthodes alternatives de valorisation

Aucune methode alternative de valorisation n'a ete utilisee.

5.6. Autres informations

Aucune autre information importante n'est à ajouter.

SFCR - 31/12/2022 39

6. GESTION DES FONDS PROPRES

6.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité de la société face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2;
- optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

Elle découle des résultats de solvabilité et notamment des résultats de l'ORSA et des régles d'appétence. Ceux-ci fournissent une vision prospective des besoins de capitaux propres de chaque entité et au niveau consolidé en fonction des objectifs exprimés en termes de taux de couverture "cible", et permet donc de les anticiper. L'exercice permet également de simuler les conséquences liées aux différents moyens de gérer le capital disponible.

En cas d'evenement significatif mettant en danger les tonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que celle-ci soit réactualisée et qu'une information soit envoyée au contrôleur de l'entité ou du Groupe.

Les fonds propres de base sont constitués du capital social versé ainsi que des reports à nouveau et autres réserves.

CAMCA n'a pas de tonds propres auxiliaires.

L'evolution des tonds propres 52 de CAMCA est la suivante :

Fonds propres S2 (en K€)	Réel 2021	Réel 2022
Fonds propres S1 Interëts minoritaires S1 + Values latentes sur placements immobiliers + Values latentes sur placements mobiliers Ajustement des provisions techniques Marge de risque Autres revalorisations	486 681 117 754 33 624 226 520 350 571 -97 870 -10 311	503 454 131 418 41 194 -358 642 884 192 -107 817 -13 437
Impôts différés Fonds propres bilan S2 (FP disponibles) Dettes subordonnées Intérêts minoritaires non admissibles Dividendes a payer Autres		2 709 -60 650 -3 735
Fonds propres eligibles S2	952 398	911 316

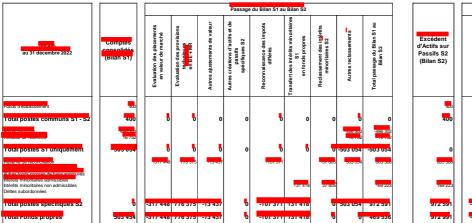
6.1.1.Les tonds propres disponibles

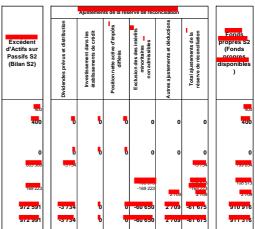
CAMCA couvre son besoin réglementaire en capital par des réserves comptables. Tous les éléments de fonds propres sont libellés en euros.

Les fonds propres disponibles au 31 décembre 2022 s'élèvent à 973 M€. Ils sont constitués du fonds d'établissement (0,4 M€), de la réserve de réconciliation (803 M€) et des intérêts minoritaires (169 M€).

La réserve de réconciliation est constituée principalement des réserves comptables \$1 (+503 M \in), de la réévaluation des actifs financiers (-317 M \in), des provisions techniques nettes (+776 M \in), de l'annulation des actifs incorporels (-13 M \in), de la constitution des impôts différés (-107 M \in) et de la constatation d'intérêts minoritaires sur ces retraitements (-38 M \in).

La réserve de réconciliation synthétise les dittérences entre les tonds propres \$1 et les tonds propres disponibles \$2. Le détail de ce passage des fonds propres évalués sous \$1 et sous \$2 est présenté cidessous :





6.1.2.Les tonds propres éligibles

Les tonds propres éligibles s'élévent à 911 M€ au 31 décembre 2022 et sont constitués des tonds propres disponibles (973 M€) et de prêts subordonnés (3 M€), sous déduction des éléments non admissibles (intérêts minoritaires de 60 M€ et distributions prévues de dividendes de 4 M€). Le groupe CAMCA couvre son besoin règlementaire en capital exclusivement par des fonds propres de niveau 1 non restreints.

Les tonds propres disponibles et éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR) et pour couvrir le minimum de capital requis (MCR) sont identiques.

Les fonds propres sont constitués exclusivement d'éléments de niveau 1.

6.2. SCR et MCR

6.2.1. Methode et options retenues

L'approche retenue par CAMCA pour le calcul du SCR et du MCR (Minimum de Capital Requis) est l'approche standard. Cette approche est prise en compte dans les calculs effectués par un progiciel

actuariel dedie, permettant de calculer la formule standard conformement au reglement delegue du 10 octobre 2014.

CAMCA n'a pas recours au sous-module « risque sur actions » tondé sur la durée.

Les calculs s'appuient sur la courbe de faux publiee par l'EIOPA debut 2023.

Le Groupe CAMCA détermine, pour les besoins du calcul du SCR et du MCR, les primes acquises et les primes restant à acquérir de l'activité Caution Habitat de CAMCA Assurance comme suit : l'activité Caution Habitat étant tarifiée et facturée en prime unique couvrant le risque de défaut de l'emprunteur durant toute la durée du prêt, il convient de répartir la prime unique sur l'ensemble de la période de garantie. Afin de refléter au mieux, à travers la répartition de la prime, l'évolution de l'engagement de l'assureur sur la durée des prêts et donc l'évolution de son profil de risque, la prime unique est répartie sur la base de l'amortissement du capital restant dû (CRD) des prêts de chaque génération.

Toujours concernant la branche Caution Habitat, il convient de noter que celle-ci dispose d'un mécanisme de commissions variables constituant un amortisseur de la dégradation éventuelle du résultat technique.

A compter du 31 décembre 2020, le Groupe CAMCA établit le calcul des composantes du SCR relatives à l'activité Caution comme suit :

- Le SCR de primes et de réserves s'appuie sur un volume de primes déterminé selon l'article 116 du Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission européenne du 10 octobre 2014; notamment, ce calcul intégrait les coefficients mis à jour à compter du 1er janvier 2020 relatif à la Ligne d'activité Crédit / Caution; à ce montant est déduite l'atténuation des pertes à hauteur de la contribution de la provision pour commission variable à la couverture de l'exigence de robustesse Caution à laquelle est soumise réglementairement le Groupe CAMCA;
- Le SCR Cat Crédit / Caution est, pour le risque de récession, égal à 100 % des primes acquises de la Ligne d'activité Crédit / Caution, au cours des 12 mois à venir (prévision de primes acquises de l'exercice 2023), sans déduction des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance et après déduction de l'atténuation des pertes par la provision pour commissions variables de la Caution.

6.2.2. Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

La capacite d'absorption des pertes tutures de chaque entite consolidee par les impots differes (credits d'impôts) a été retenue à hauteur des impôts différés passifs nets inscrits au bilan prudentiel (hors impôts différés à taux réduit) de chacune des entités consolidées.

6.2.3. Solvabilité au 31 décembre 2022

Le tableau ci-dessous présente le résultat des calculs du SCR et du MCR au 31 décembre 2022 ainsi que l'évolution par rapport au 31 décembre 2021 (en K€). Il convient de noter que le MCR est évalué en appliquant la borne supérieure du "corridor proportionnel au SCR" au calcul du SCR, du fait d'un MCR linéaire plus élevé que cette borne supérieure.

Solvabilite (en K€)	Reel 2021	Réel 2022
MCR	203 997	199 275
Risque de souscription Non Vie	787 832	755 340
Risque de souscription Santé	13 418	1 <mark>5 197</mark>
Risque de défaut de contrepartie	33 085	37 071
Risque de marché	255 138	<mark>214 673</mark>
Effet de diversification	-184 060	-166 012
Basic SCR	905 413	856 269
Risque opérationnel	<mark>72 93</mark> 0	64 578
Capacité d'absorption des provisions techniques	-369 852	-358 471
Capacité d'absorption des impôts différés	-155 165	-119 542
Solvency Capital Requirement (SCR)	453 326	442 834
Fonds propres eligibles S2	<mark>952 398</mark>	911 316
Ratio de couverture du MCR	467%	45/%
Ratio de couverture du SCR	<mark>210%</mark>	<mark>206%</mark>

Le profil de risque de CAMCA demeure par ailleurs stable entre 2021 et 2022, ne generant pas d'evolution significative du SCR.

Le ratio de couverture du SCR demeure à un niveau très élevé (206% au 31 décembre 2022 contre 210% au 31 décembre 2021).

6.3. Autres Informations

Aucune autre information importante n'est à ajouter.

7. Annexes

GROUPE CAMCA - 2022

Annexe I

S.02.01.02 Bilan

		Valeur
		Solvabilité II
Acus		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	•
Actifs d'impôts différés	K0040	-
Excedent du regime de retraite	KUUSU	·
Immobilisations corporelles detenues pour usage		
propre	K0060	, t
Investissements (autres qu'actifs en	R0070	
representation de contrats en unites de compte et indexés)	KUU/U	3 221 000
Biens immobiliers (autres que détenus pour		
usage propre)	R0080	163 382
Détentions dans des entreprises liées, y	K0090	2.006
compris participations	K0090	2 006
Actions	K0100	₹
Actions – cotées	R0110	•
Actions – non cotées	K0120	•
		,
Obligations	R0130	2 311 178
Obligations d'État	K0140	793 849
Obligations d'entreprise		1 517 329
Titres structurés	R0160	•
Titres garantis	K0170	•
	K0180	751 102
Organismes de placement collectif		/51 102
Produits derives	K0190	τ
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	•
Autres investissements	R0210	7
Actifs en représentation de contrats en unités de	K0220	•
compte et indexés	K0230	-
Prets et prets hypothécaires	R0240	τ
Avances sur police		<u> </u>
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	KU250	,
Autres prets et prets hypothecaires	K0200	•
Montants recouvrables au titre des contrats de	R0270	-2 828
réassurance	K0280	-7- t/nt
Non-vie et santé similaire à la non-vie		-2 828
Non-vie hors santé	K0290	-3 /50
Sante similaire a la non-vie	K0300	923
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	(
Santé similaire à la vie	R0320	(
Vie hors sante, UC et indexes	R0330	•
Vie UC et indexés	K0340	
Dépôts auprès des cédantes	K0350	•
Creances nees d'operations d'assurance et		· ·
montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	86 333
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5 043
Autres créances (hors assurance)	R0380	41 74
Actions propres auto-detenues (directement)	R0390	•
Éléments de fonds propres ou fonds initial		,
appelé(s), mais non encore payé(s)	K0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	K0410	100 271
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-	K0420	1 938
dessus		
Total de l'actif	KU500	3 526 172

_		Valeur Solvabilité II
Passiis		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	2 260 410
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 262 154
Provisions techniques calculees comme un tout	R0530	•
Meilleure estimation	K0540	2 155 087
Marge de risque	K0550	107 068
Provisions techniques santé (similaire à la non-	R0560	-1 745
Provisions techniques calculées comme un	R0570	,
tout Nielleure estimation	KU580	-2 494
	R0590	
Marge de risque	K0590	749
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	KUUUU	₹
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	•
Provisions techniques calculées comme un	K0620	-
Meilleure estimation		_
	K0630	τ
Marge de risque	R0640	ľ
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	KU650	1
Provisions techniques calculées comme un	KU660	•
wemeure estimation	KUU/U	•
iviarge de risque	K0080	•
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	K0700	7
Meilleure estimation	R0710	•
warge de risque	R0720	-
Passiis eventueis	K0740	19 404
Provisions autres que les provisions techniques	K0/50	
Provisions pour retraite	K0760	•
Dépôts des réassureurs	R0770	18.
•	K0770	
Passifs d'impôts différés Produits dérivés	K0790	151 /30
		,
Dettes envers des établissements de crédit Dettes financières autres que celles envers	KUSUU	1
les établissements de crédit	KU810	•
Dettes nees d'operations d'assurance et		
montants dus aux intermédiaires	R0820	68 559
Dettes nees d operations de reassurance	K0830	11 /2
Autres dettes (hors assurance)	R0840	37 067
Passifs subordonnés	R0850	4 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds	KUSOU	1 29
Passifs subordonnés inclus dans les fonds	l	
propres de base	K0870	2 709
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	K0880	4
Total du passif	K0900	2 553 182
Excedent d actif sur passir	K1000	972 991
Zaceaciii u aciii sui passii	111000	1 214 391

		Ligne d'activ	Lyne d'activié pour engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle accepiée)	nts d'assurance	et de réassurar	ice non-vie (assu	trance directe et	ré ass urance pr	oportionnelle ac		Ligne d'activité pour: e ngage ments d'ass urance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)	gne d'activité pour: e ngage ments d'assuran t de réassurance non-vie (assurance direct et réassurance proportionnelle acceptée)	is d'ass urance urance directe le acceptée)	réassuranc	Ligne d'activité pour: se non proportionnell	Ligne d'activité pour: réass urance non proportionnelle acceptée	ptée l	
	ı	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du unovoion	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de Tesponsabilité livile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance, maritime, acrienne et transport	entrance Assurance of autres cautes eautres aux mogemmodes anx	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit	Assurance de protection junidique	Assistance	Pertes péruniaires serses diverses	Mang	Accidents	maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	0900C	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130 C	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises		M	\bigvee	M	M	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	M	M	M	M	V	X	V	V	V
Brut - assurance directe	R0110	-	40 294	-	1 421	6 9 4 9	-	196 846	19 574	392 396	-	-	62 822	$\langle \rangle$	$\langle \rangle$	\bigvee	V	720 603
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							646					715	X	X	V	V	1361
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	-	-	-	200	700
Part des réassureurs	R0140		631		279	340		21323	3 901	364			2 4 1 4					29 254
Net	R0200	-	39 963	-	1 142	6099	-	176 168	15 673	392 031	-	-	61123	-	-	-	200	693 410
Primes acquises		M	\ \ \	M	M	M	M	M		M	M	M	M	X	/ \ \ \	V	X	V
Brut - assurance directe	R0210		40 294		1 421	6 9 4 9		196 781	19 393	391695			62 820	X	X	V	V	719 655
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							747					715		X	V	V	1462
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	-		-	700	700
Part des réassureurs	R0240		631		279	340		21398	3 896	294			2 4 1 4	-	-			29 254
Net		-	39 963	-	1 142	6099		176 129	15 497	391 401	-	-	61121	-		-	700	692 563
Charge des sinistres		\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	M	\bigvee	$\langle \rangle$	$\langle \rangle$	V	$\langle \cdot \rangle$	V
Brut - assurance directe	R0310	-	3 011	-	2 943	3718		43 924	9 104	122 768	-	-	18633	\bigvee	$\langle \cdot \rangle$	\bigvee	V	204 099
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-		4	-		-		. 1	\bigvee	$\langle \cdot \rangle$	\bigvee	ý	5
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	\bigvee	$\langle \rangle$	\bigvee_{i}	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	-	-	-	4 144	4144
Part des réassureurs	R0340	-	55	-	101	118		1 275	2 2 6 2	4	-	-	1644	-	-	-	-	2 909
Net	R0400		2 956	•	2 842	3 600		45 195	6 8 4 2	122 764			16988				4 144	205 330
Variation des autres provisions techniques		\bigvee	$\langle \rangle$	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee			\bigvee	\bigvee	\bigvee	V	X	/\ V	V	V	\bigvee
Brut - assurance directe	R0410			-				-		167 933		-	-	V	\bigvee	V	V	167 933
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	930	-	-	-	-	-	$\langle \rangle$	$\langle \rangle$	\bigvee	ý	930
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	-		-	-	
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500			-				930		167 933		-	-	-	-	-	-	167 002
Dépenses engagées	R0550	-	33 615	-	522	2 701	-	147 663	2 146	119 631	-	-	14 2 4 9	-		-	44	320572
Autres dépenses	R1200	\bigvee	\bigvee	\bigvee_{i}	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee_{i}	\bigvee	\bigvee_{i}	\bigvee	\bigvee	V	V	\bigvee	V	V	3 057
Total des dépenses	R1300	\mathbb{V}	\bigvee	M	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	M	$\sqrt{}$	M	M	M	M	323 629

GROUPE CAMCA - 2022
Ame xe II
S.05.010.
Primes, sinistres et dé penses par ligne d'activité
Données en Ké



GROUPE CAMCA - 2022 Annexe III S.22.01.22

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires Données en K€

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	K0010	2 260 410			12 387	
Fonds propres de base	R0020	911 316			-9 011	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	K0050	911 316			-9011	
Capital de solvabilité requis	K0090	442 834			567	

GROUPE CAMCA - 2022 Annexe IV S.23.01.22 Fonds propres (Groupe Annuel) Donnees en Ke

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	niveau 2
		C0010	C0020	C0030	
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres					
secteurs financiers Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	K0010		-	>	
Capital en actions ordinaires (ordi des actions propres) Capital en actions ordinaires appeie non verse non disponible au niveau du groupe	R0020	-	-	>	-
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	K0030	-	-	>	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent	K0040	400	400		-
Comptes mutualistes subordonnés	K0050	-	$\geq \leq$	-	-
Comples mutualistes subordonnes non disponibles au niveau du groupe	Koooo	-	\sim		
Fonds excedentaires Fonds excedentaires non disponibles au niveau du groupe	K0070 K0080	-	-	>	$ \bigcirc $
Actions de préférence	KUU9U	-			
Actions de preference non disponibles au niveau du groupe	KUIUU	-	>	-	-
Compte de primes d'emission lie aux actions de préférence	KU110	-	> <	-	-
Comptes de primes d'emission les aux actions de preference, non disponibles au niveau	K0120			-	-
Réserve de réconciliation	_	799 634	799 634	><	><
Passus subordonnes	K0140	2 709	>	2 709	-
Passifs subordonnes non disponibles au niveau du groupe	R0150	-	>	<u> </u>	
Montant egal à la valeur des actifs d'impots différés nets non disponibles au niveau du	K0160 K0170	-	>	>	$ \Longleftrightarrow $
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base	K0170	-		<u> </u>	
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés	K0190	-	-	-	-
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	109 223	109 223	-	-
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	00 050	60 650		
ronds propres issus des etats manciers qui ne devraient pas etre inclus dans la					
réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des etats financiers qui ne devraient pas etre inclus dans la reserve	K0220				
Déductions			\sim	\sim	
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des	K0230	-	-	-	-
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	-	-	-	-
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	K0250	-	-	-	-
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une	R0260	00 050	60 650	-	-
Total des éléments de fonds propres non disponibles Total de ductions	R0270 R0280	60 650	60 650	-	-
Total totus propres de base apres deductions	R0290	911 310	208 007	2 709	-
Fonds propres auxiliaires			<u> </u>		$\overline{}$
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	K0300	-	>>		-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents,	R0310	-	>>	>>	-
Actions de preference non aperees et non appealees, appealoies sur demande	K0320	-	\sim	\sim	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs	K0550	-		\sim	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive		_	\leftarrow	\leftarrow	-
2009/138/CE	R0340				
Lettres de credit et garanties ne reievant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive		-			-
2009/138/CE	R0350				
Rappeis de consations en vertit de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	K0360	-	> <	\sim	-
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la	R0370	-	$\geq \leq$	$\geq \leq$	-
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	K0380	-	\sim	\sim	-
Autres fonds propres auxiliaires	K0390 K0400	-	>	>	-
Total londs propres auxiliaires Fonds propres d'autres secteurs financiers	K0400		>	>	
Etablissements de credit, entreprises d'investissement, établissements financiers,		-			
gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	K0410				
Institution de retraite professionnelle	K0420	-	-	-	-
Entites non reglementees exerçant des activites financières	K0430	-	-	-	-
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	K0440				
Fonds propres en cas de recours a la methode de deduction et d'agregation, sont Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une	K0450		<u> </u>		
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une	R0460	-	-	-	-
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du	K0520	911 310	208 007	2 709	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité	R0530	911 316	908 607	2 709	-
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du	KU500	711 310	908 607	2 709	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis	R0570	911 316	908 607	2 709	_ ;
Capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0590	100 275	>	>	>
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe sur base	R0610	199 275	\ll	\ll	$\ll $
NADO ROBES OFODES EURIDIES SUF CADUAL DE SOLVADURE REQUIS DU PROUDE SUF DASE	K0650	205,79% 457,31%	>	>	>
		701,01/0			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du		911 316	908 607	2 709	-
	R0660 R0670	911 316	908 607	2 709	$\overline{}$
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis	R0660	911 316	908 607	2709	

R	éserve	de ré	concil	iation
	Excede	nt d'ac	tır sur	passif

Actions propres (détenues directement et indire

Autres éléments de fonds propres de base

Ajustement pour les elements de tonds j Autres fonds propres non disponibles

Benefices attendus
Benefices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie
Total EPIFP

	\geq	\langle
R0700	972 991	\bigvee
R0710	-	\mathbb{X}
K 0720	3 734	\mathbb{N}
R0730	169 623	\bigvee
K0740	-	\bigvee
K0/50		\langle
R0760	799 634	\langle
	> <	\bigvee
R0770	-	\bigvee
KU/80	-	\setminus
K0790	-	\bigvee



GROUPE CAMICA - 2022

Annexe V

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Données en K€

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	K0010	214 673	\mathbf{x}	
Risque de défaut de la contrepartie	K0020	37 071	\mathbf{x}	
Risque de souscription en vie	R0030	t		
Risque de souscription en santé	R0040	15 197		
Risque de souscription en non-vie	R0050	755 340		
Diversification	K0060	-166 012	\searrow	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	Ū		
Capital de solvabilité requis de base	K0100	856 269		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Kisque operationnel	K0130	64 578
Capacite d'absorption des pertes des provisions	K0140	-358 471
techniques	K0140	-336 471
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-119 542
Capital requis pour les activités exercées	KU160	
conformément à l'article 4 de la directive	KUIUU	U
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des	K0200	442 834
exigences de capital supplémentaire		112 03 1
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	K0210	Ū
Capital de solvabilité requis	R0220	442 834
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions	R0400	7
fondé sur la durée	K0400	U
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour	K0410	, t
la part restante	K0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour	R0420	7
les fonds cantonnés	R0420	· ·
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour	K0430	7
les portefeuilles sous ajustement égalisateur		Ŭ
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR	K0440	-
des FC selon l'article 304		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe	R0470	199 275
sur base consolidée		
Informations sur les autres		
Capital requis pour les autres secteurs financiers	KU5UU	₹
(capital requis hors assurance) Capital requis pour les autres secteurs financiers		
(capital requis hors assurance) — Établissements de	K0510	U
Capital requis nors assurance) — Etaorissements de Capital requis pour les autres secteurs financiers		_
(capital requis hors assurance) — Institutions de	R0520	T T
Capital requis pour les autres secteurs financiers		
(capital requis hors assurance) — capital requis pour	R0530	ū
Capital requis pour les exigences relatives aux	R0540	7
participations ne donnant pas le contrôle	K0340	0
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	7
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et		
agrégation	R0560	ס
Capital de solvabilité requis	R0570	442 834

Calcul de solvabilité du groupe	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise	1- Première méthode ; Consolidation Intégrale	1- Première méthode ; Consolidation Intégrale	1- Première méthode; Consolidation Intégrale	1- Première méthode; Consolidation Intégrale	1- Première méthode ; Consolidation Intégrale	1- Premère méthode ; Consolidation Intégrale	1- Première méthode ; Consolidation Intégrale	The state of the second
groupe	Date de la décision si l'article 214 s'applique								
Inclusion dans le contrôle de groupe	Oul'Non	100,00% 1- Incluse dans le contrôle du groupe	64,35% 1- Incluse dans le contrôle du groupe	1- Incluse dans le contrôle du groupe	95,00% 1- Incluse dans le contrôle du groupe	1- Incluse dans le contrôle du groupe	1- Incluse dans le contrôle du groupe	1- Incluse dans le contrôle du groupe	
	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilié du groupe	100,00%	64,35% 1	I	95,00% 1	_	_	_	
	Degré d'influence	Dominante	Dominante	Dominante	Dominante	Dominante	Dominante	Dominante	
ulluence	Autres								
Critères d'influence	% des droits de vote	100,00%	%00'99	100,00%	95,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
	% utilisé pour % de part de l'établissement % des dro <u>lis</u> capital des comptes de vote consolidés	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
	% de part de capital	100,000	900,99	100,00%	95,00%	%00'001	100,00%	100,00%	
	Autorité de contrôle	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	2- Non mutuelle Commissariat aux assurances		2- Non mutuelle Commissariat aux assurances				-
	Caté gorie mutue lle /non mutue lle)	1- Mutuelle p	2- Non mutuelle	2- Non mutuelle	2- Non mutuelle	2- Non mutuelle	2- Non mutuelle	2- Non mutuelle	
	Forme juridique (mutuelle/non mutuelle)	Société d'assurance mutuelle	Société anonyme	Société anonyme		Société de droit commun 2- Non mutuelle	Société de droit commun 2- Non mutuelle	Société de droit commun 2- Non mutuelle	
	Type d'entreprise	2- Entreprise d'assurance non-vie	- 2- Entreprise d'assurance non-vie	Γ.	2- Entreprise d'assurance non-vie	Г	99-Autre	99-Autre	
	Nom jurklique de l'entre prise	CAMCA Mutuelle	CAMCA Assurance	CAMCA Courtage	CAMCA Réassurance	SCI 32 Liberté	SCI Haussman 122	SCI LA Boétie 65	
	Type de code d'identification de l'entre prise	ı-re <mark>-</mark>	1-LEI	I-TEI	1-LEI	I-LEI	I-LEI	2-Code spécifique SCI LA Boétie 65	
	Code d'ide nification de l'entre prise	FRANCE 9695K3S8TYLLGGG154	222117Z4ZOEKHLBI64	9695SFPC744FQP2O39			9695KNKI2RUK818E86	9695YFLKDCON4NTF85	
	Pays	FRANCE	LUXEMBOU ₂	FRANCE 9	LUXEMBOU 2	LUXEMBOU E-437	FRANCE 9	FRANCE 9	